



## Plan d'engagement des parties prenantes

Projet d'une centrale solaire photovoltaïque (PV) de 130 MWc à  
Menzel Habib, dans le gouvernorat de Gabès



*Environmental Assessment & Management*

Novembre 2025

## Table des matières

1	INTRODUCTION .....	5
1.1	Le Projet .....	5
1.2	Les parties prenantes potentielles.....	6
1.3	Risques et impacts sociaux et environnementaux identifiés.....	8
1.4	Anticiper les besoins des parties prenantes en matière d'engagement dans le contexte de la gestion des risques sociaux .....	13
1.5	L'approche de Voltalia .....	13
2	réglementations et les exigences.....	15
2.1	Législation nationale.....	15
2.2	Exigences des prêteurs .....	15
2.2.1	Alignement sur les exigences des prêteurs de la SFI et de la BERD .....	15
2.3	Exigences de la société Voltalia.....	17
2.3.1	La plateforme Voltalia Engage .....	17
2.3.2	Procédure relative au système d'alerte professionnelle .....	18
3	RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS PRÉCÉDENTES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	20
4	LES PARTIES PRENANTES DU PROJET .....	32
4.1	Approche d'identification, d'analyse et de cartographie des parties prenantes .....	32
4.2	Identification, analyse et cartographie des parties prenantes du projet.....	34
5	PROGRAMME ET CALENDRIER DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES .....	41
5.1	Engagement auprès des minorités et des personnes vulnérables .....	45
5.2	Engagement avec les organisations non gouvernementales (ONG).....	45
5.3	Intégration des résultats de l'engagement dans le système de gestion environnementale et sociale (ESMS) .....	45
6	des ressources et des responsabilités .....	46
7	mécanisme de Gestion des plaintes .....	49
7.1	Niveau de gravité des plaintes .....	52
8	Suivi et rapports .....	54
8.1	Suivi du PEPP .....	54
9	les FONCTIONS DE GESTION .....	56
9.1	Communication interne du PEPP .....	56
9.2	Outils de gestion.....	56
9.3	Gestion des relations avec les contractants.....	57

## Tableaux

<i>Table 1 - Résumé des impacts prévus pendant la phase de planification et de construction de la centrale solaire photovoltaïque .....</i>	9
<i>Table 2 - Résumé des impacts prévus pendant la phase d'exploitation .....</i>	11
<i>Table 3 - Calendrier des précédentes réunions avec les parties prenantes .....</i>	22
<i>Table 4 - Réunions de participation des parties prenantes à l'EIES .....</i>	29
<i>Table 5 - Approche d'engagement et objectifs par catégorie de parties prenantes .....</i>	33
<i>Table 6 - Analyse des parties prenantes .....</i>	36
<i>Table 7 - Programme d'engagement des parties prenantes .....</i>	42
<i>Table 8 - Typologie et importance des plaintes .....</i>	52
<i>Table 9 - Catégorisation du niveau de gravité des plaintes .....</i>	53
<i>Table 10 - Indicateurs clés de performance PEPP .....</i>	55
<i>Table 11 - Principaux résultats de la réunion de consultation dans le gouvernorat de Gabès</i>	
60	

## Figures

<b>Figure 1 -</b>	<b>Proximité des communautés par rapport au site du projet.....</b>	<b>7</b>
<b>Figure 2 -</b>	<b>Bonne implication des parties prenantes .....</b>	<b>17</b>
<b>Figure 3 -</b>	<b>MATRICE ILLUSTRATIVE DES INTERETS/INFLUENCES .....</b>	<b>37</b>
<b>FIGURE 4 -</b>	<b>DYNAMIQUE DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES .....</b>	<b>45</b>
<b>FIGURE 5 -</b>	<b>CODE QR POUR ACCÉDER DIRECTEMENT AU GRM.....</b>	<b>54</b>
<b>FIGURE 6 -</b>	<b>PROCESSUS DE GESTION DES GRIEFS.....</b>	<b>55</b>
<b>FIGURE 7 -</b>	<b>FONCTION DE GESTION PEPP.....</b>	<b>60</b>

# 1 INTRODUCTION

## 1.1 Contexte du projet

La Tunisie a lancé un ambitieux plan d'investissement dans les énergies renouvelables afin de réduire sa dépendance aux combustibles fossiles, d'améliorer la sécurité énergétique et de réduire le coût de l'électricité. Le pays a adopté en 2015 une loi sur les énergies renouvelables (loi n° 2015-12 du 11 mai 2015 relative à la production d'électricité à partir des énergies renouvelables) afin de promouvoir le développement des énergies renouvelables, d'encourager les investissements du secteur privé et de libéraliser les règles relatives à la production et à l'exportation d'électricité.

Dans le cadre de sa stratégie de transition énergétique, la Tunisie a fixé l'objectif d'atteindre une part des énergies renouvelables dans le mix de production électrique de 35% en 2030 et de 50% en 2035. Ceci se traduira par la mise en place d'une capacité fonctionnelle totale de production électrique par les énergies renouvelables de 4850 MW en 2030 et 8350 MW à l'horizon 2035, basée essentiellement sur le solaire photovoltaïque et l'énergie éolienne. En 2024, la part des énergies renouvelables dans ce mix est de 5%.

C'est dans ce contexte que Voltalia (ci-après dénommée « le Promoteur ») s'est vu attribuer en décembre 2024 un accord pour le développement d'une centrale solaire photovoltaïque (PV) de 130 MWc dans le gouvernorat de Gabès, ci-après dénommée « le Projet » ou « Centrale PV Menzel Habib ». Voltalia a été sélectionnée à l'issue d'un appel d'offres international lancé par le gouvernement tunisien sous la référence AO-01-2022, représenté par le ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des Mines (MIME).

Le Promoteur vise à finaliser le financement du projet d'ici décembre 2025 et à commencer la construction de la centrale solaire photovoltaïque en janvier 2026, avec une durée prévue de 18 mois. La date estimée de mise en service de la centrale solaire photovoltaïque est juin 2027.

## 1.2 Portée du Plan d'Engagement des Parties Prenantes

Le présent document est le Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP). Il décrit la politique et le cadre réglementaire associés à la consultation des parties prenantes et à la divulgation d'informations, et reflète les exigences combinées de la législation nationale tunisienne, de la politique environnementale et sociale de la BERD (y compris l'exigence environnementale et sociale 10 (EES 10) : participation des parties prenantes) et de la norme de performance 1 (NP 1 : évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux) de la Société financière internationale (SFI).

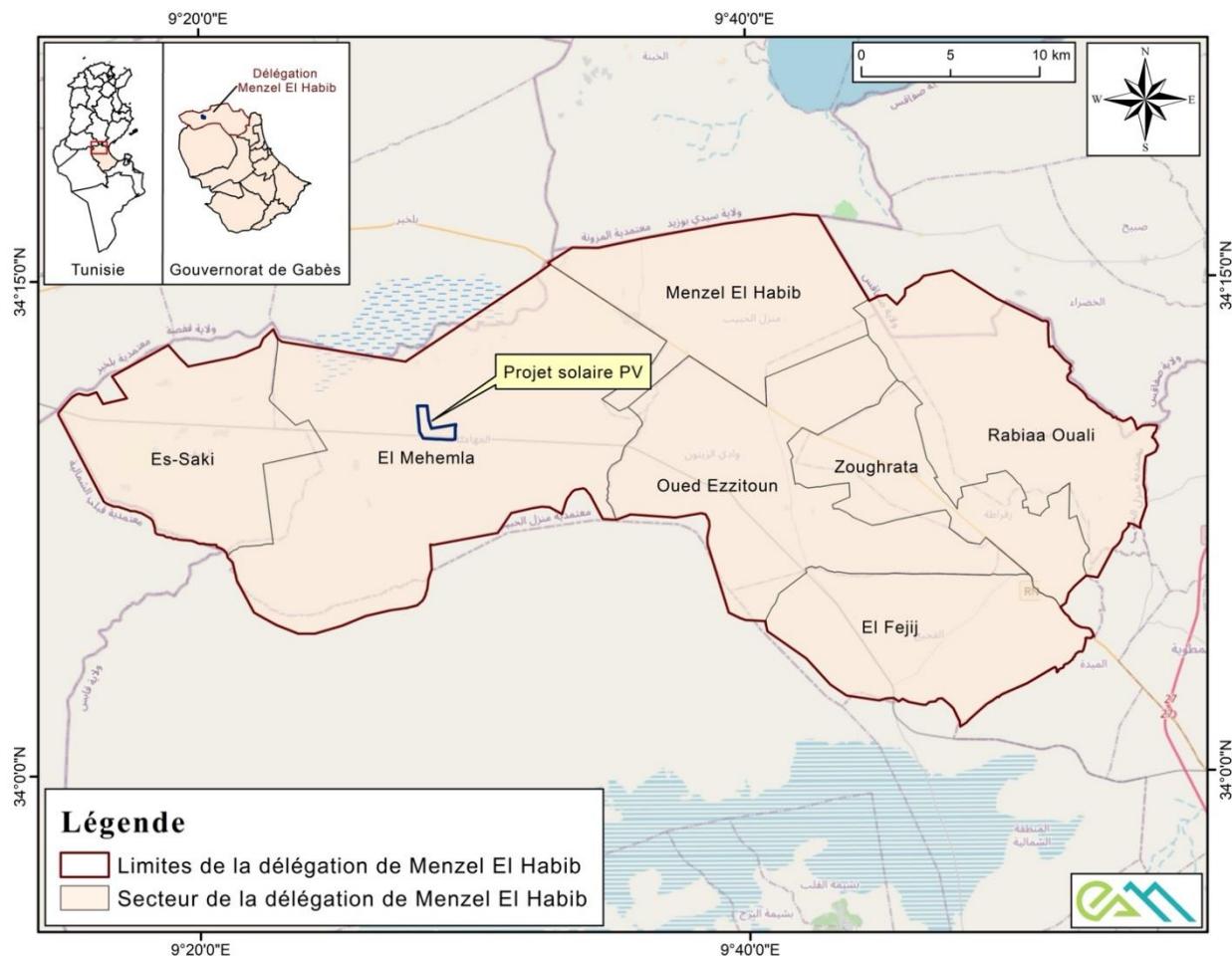
La PEPP comprend une brève description du projet et des zones potentiellement touchées, les résultats d'un processus d'identification des parties prenantes, des détails sur la manière dont les personnes vulnérables doivent être impliquées à l'aide d'une série de mesures, un résumé des activités de consultation et de divulgation, un mécanisme de gestion des plaintes, des indicateurs de suivi et d'évaluation à utiliser pour suivre les progrès réalisés au cours de la mise en œuvre du PEPP, et les parties responsables de la mise en œuvre du PEPP.

Ce PEPP est préparé pour la centrale PV de Menzel Habib dans le gouvernorat de Gabès. Il devra être régulièrement revu et révisé pendant toute la durée du prêt de la BERD et de la SFI et refléter l'état d'avancement du projet à ce moment-là, ainsi que tout changement par rapport à la portée ou au calendrier initial du projet.

### 1.3 Description du projet

L'organisation administrative de la Tunisie s'articule autour de 24 gouvernorats répartis en 279 délégations (INS, 2023). Les délégations sont ensuite subdivisées en municipalités et en secteurs (Imadas).

Le site du Projet est situé dans le gouvernorat de Gabès et plus précisément dans le secteur El Mehema relevant de la délégation de Menzel Habib. Le site proposé pour l'installation de la centrale solaire PV de 130 MWc de puissance est une propriété privée à vocation agricole située à environ 2,3 km du village d'El Mehema, 11 km au Sud-ouest de Menzel Habib et 70 km au Nord-ouest de la ville de Gabès (Cf. Figure 1 : Carte administrative de la zone d'étude).

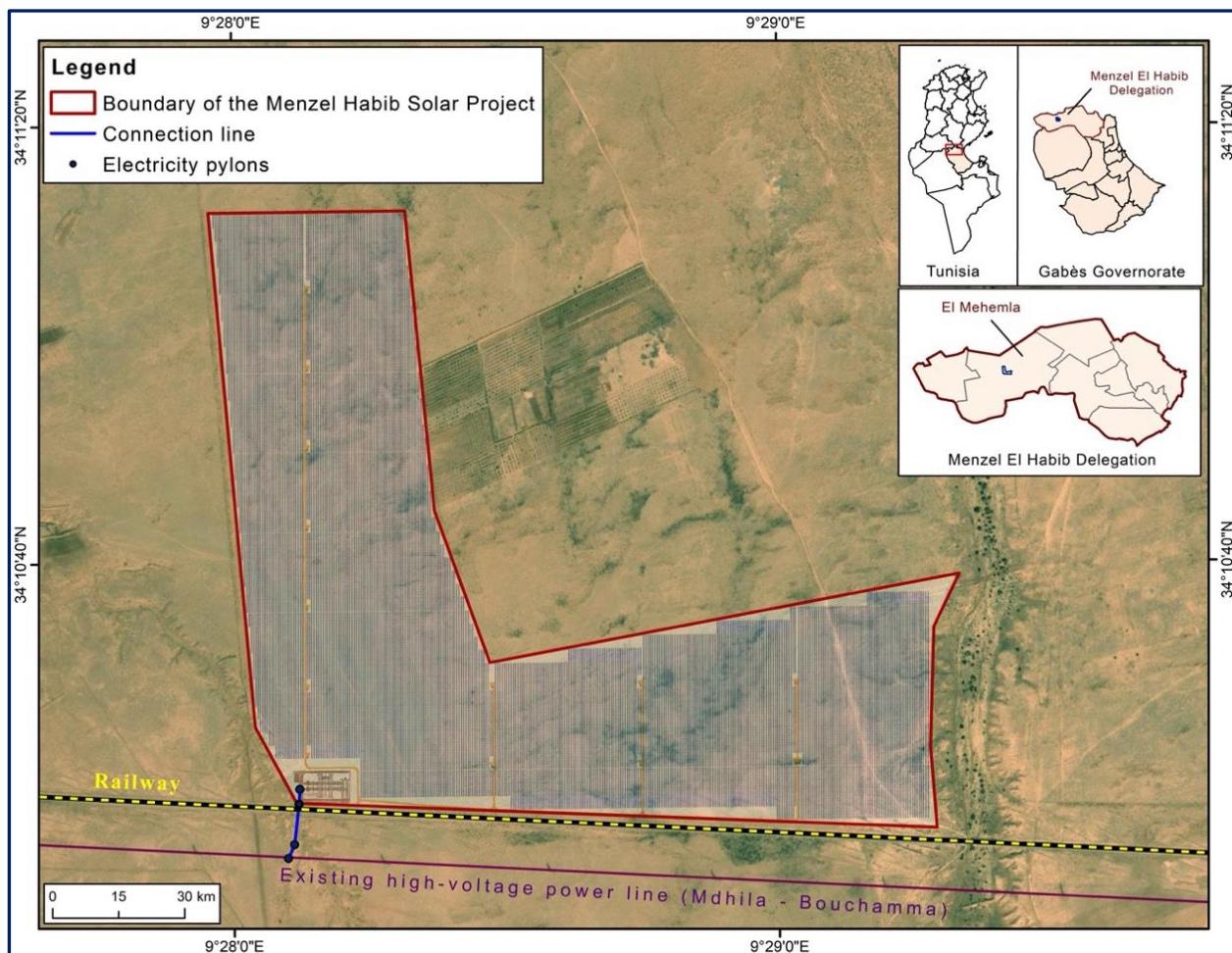


**Figure 1** Carte administrative de la zone d'étude

Sur les 200 hectares initialement prévus, seuls 175 hectares seront finalement aménagés. Cette réorganisation spatiale vise également à atténuer le risque d'inondation identifié dans la partie sud du site pour donner suite à l'étude de risque d'inondation réalisé en 2024 (Cf. Carte de localisation du site du projet).

Le projet comprend également la construction d'une ligne de transmission d'environ 200 mètres, composée de trois pylônes, positionnée au sud du site de la centrale, qui assurera l'évacuation de l'énergie électrique produite vers la ligne haute tension existante Bouchemma-M'Dhilla, par le biais d'un raccordement de type LILO (Loop-In Loop-Out). Bien que cette ligne de 140 km soit déjà en place, des travaux de renforcement seront réalisés par le Promoteur afin de porter sa tension de 150 kV à 225 kV.

Le site est généralement plat, accessible depuis la route nationale RN15 toute proche, et suivie d'une piste d'accès d'environ 4 km.



**Figure 2** Carte de localisation du site du projet

## 1.4 Identification des parties prenantes

Les parties prenantes d'un projet sont définies comme des individus, des groupes ou des communautés qui :

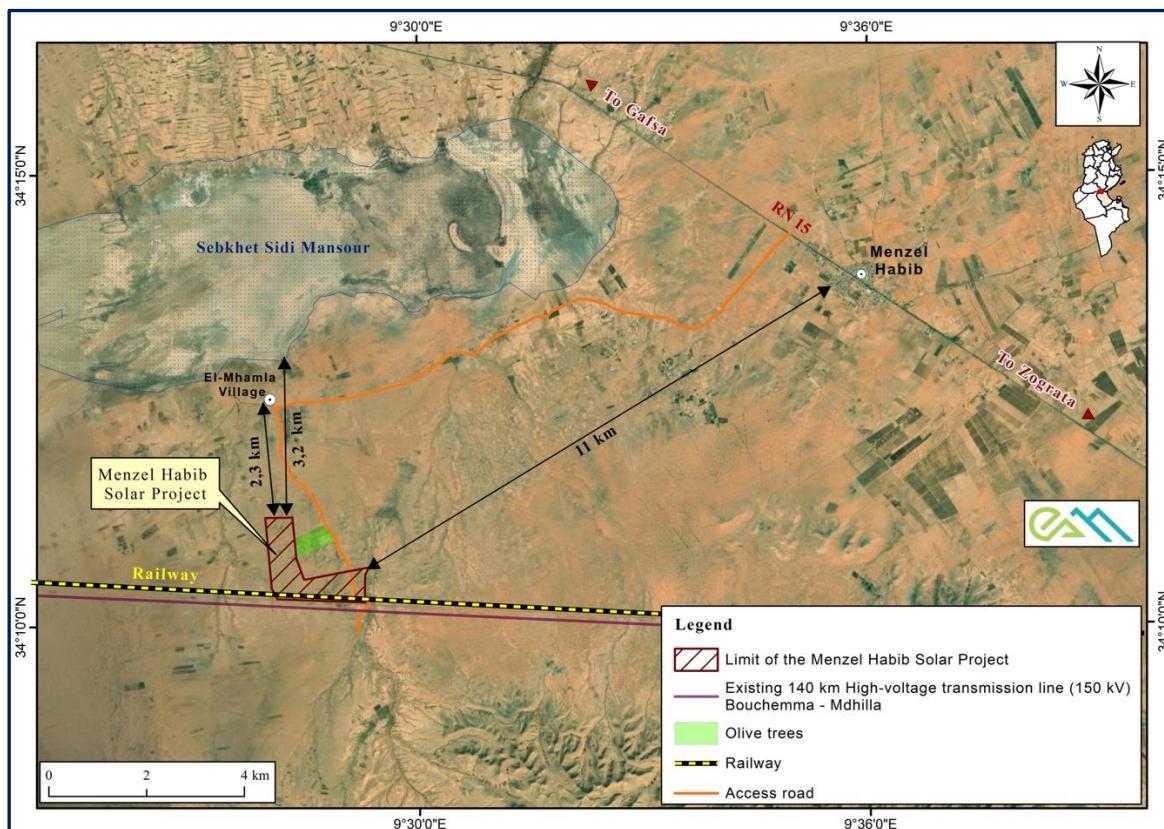
- Seront affectées ou sont susceptibles d'être affectées, positivement ou négativement, et directement ou indirectement par le projet ("parties affectées par le projet"), en particulier celles qui sont directement et négativement affectées par les activités du projet, y compris celles qui sont désavantagées ou vulnérables ; ou
- Peuvent avoir un intérêt dans le projet et/ou la capacité d'influencer ses résultats, de manière positive ou négative ("autres groupes influents/intéressés").

La communauté la plus proche est El Mehema, située à 2,3 kilomètres. Le site de la centrale est situé dans une zone rurale et est facilement accessible par une piste rurale qui rejoint la route nationale 15 (RN15).

La zone entourant la centrale solaire photovoltaïque se caractérise par des terres agricoles avec des plantations d'olivier à l'Est ; au sud, une ligne ferroviaire reliant Gabès à Gafsa (utilisée pour transporter le phosphate de la CPG) et une ligne aérienne à haute tension de 150 kV (type à circuit unique) reliant les sous-stations de Bouchemma et Mdhilla. Au nord, outre le village d'El Mehema, se trouve Sebkhet Sidi Mansour, un site Ramsar, à environ 3,2 kilomètres.

En matière de santé et d'éducation, El Mehema dispose d'un dispensaire et d'une école primaire, tandis que Menzel Habib compte un collège et un lycée. Lors des consultations publiques tenues le 12 août 2025 par le bureau d'études EAM, les habitants ont exprimé leur inquiétude face au risque de fermeture de l'école d'El Mehema, en raison du faible effectif scolaire, qui ne compte qu'une dizaine d'élèves.

L'approvisionnement en électricité est généralement satisfaisant, mais la qualité de l'eau fournie par la SONEDÉ est mauvaise, ce qui oblige les habitants à s'approvisionner dans des puits traditionnels (Majel) ou à acheter de l'eau filtrée provenant de sources non certifiées, qui est relativement moins chère que l'eau en bouteille. En l'absence de décharge municipale, les habitants sont contraints d'assurer eux-mêmes la gestion et l'élimination de leurs déchets, principalement par l'incinération à ciel ouvert



**Figure 3** Proximité des communautés par rapport au site du projet

L'analyse socio-économique de la zone du projet met en évidence un contexte rural marqué par l'isolement géographique et un accès limité aux infrastructures et services de base.

Le secteur d'El Mehema, dans la délégation de Menzel Habib (gouvernorat de Gabès), compte environ 2 254 habitants (recensement général de la population et de l'habitat de l'INS de 2014) et affiche une tendance démographique à la baisse, avec un recul de 3,47 % entre 2004 et 2014, principalement dû à une forte émigration interne et internationale motivée par la recherche d'emploi (INS, 2014).

La moitié de la population active de la délégation de Menzel Habib est employée dans le secteur agricole (49 %), suivi par l'éducation, la santé et les services administratifs (19 %), puis la construction et les travaux publics (16 %).

Le chômage touche 10,65 % de la population active, avec un écart marqué entre les hommes (6,17 %) et les femmes (21,55 %), tandis que le taux de pauvreté atteint 33,6 %, soit plus du double de la moyenne nationale de 15,2 % (INS, Enquête Nationale sur le Budget, la Consommation et le Niveau de vie des ménages, 2015).

Selon la consultation publique menée le 12 août 2025 auprès de la communauté d'El Mehemla, les principales activités agricoles de la région concernent l'oléiculture et les cultures annuelles de céréales, notamment l'orge et le blé, semées en début de saison pluviale et récoltées au printemps. L'élevage extensif, en particulier le pâturage ovin et caprin, constitue également une composante essentielle du système de production et une source de revenus significative pour la population locale.

Dans la délégation de Menzel Habib, les infrastructures de base sont inégalement développées : la couverture en eau potable est de 53,73 % contre 84,6 % au niveau national (SONEDE, 2023), l'accès à l'électricité est de 90,14 % contre 96,4 % au niveau national (STEG, 2023), et l'assainissement reste très limité, seuls 5,47 % des ménages étant raccordés au réseau de l'ONAS (ONAS, 2023). Le système éducatif comprend 8 écoles primaires et 2 écoles secondaires (ministère de l'Éducation, 2023), mais pour accéder à l'enseignement supérieur, il faut se rendre à Gabès. En matière de santé, l'absence d'hôpitaux et de cliniques est compensée par 10 centres de santé de base qui proposent des soins primaires (ministère de la Santé, 2023). Dans l'ensemble, la fragilité de l'économie de la région, sa dépendance à l'égard de l'agriculture, les niveaux élevés de pauvreté structurelle et le manque de services publics en font un territoire vulnérable présentant d'importants besoins en matière de développement socio-économique.

## 1.5 Risques et impacts sociaux et environnementaux identifiés

Les risques et impacts potentiels, tant positifs que négatifs, découlant du projet sont décrits en détail dans l'étude d'impact environnemental et social (EIES) et comprennent les éléments suivants :

**Tableau 1 - Résumé des impacts prévus pendant la phase de planification et de construction de la centrale solaire photovoltaïque**

Désignation	Impact probable du projet
<b>Environnement physique</b>	<b>Paysage et aspect visuel</b>  Le site du parc solaire PV et de la ligne de transmission 225 kV (200 m), situé dans une steppe peu végétalisée des basses plaines sud de la Tunisie sur environ 200 hectares, sera modifié lors de la phase de construction par le défrichage, le nivellement, les excavations et l'installation de réseaux, routes, câbles et bâtiments. L'arrivée de machines, d'équipements et de structures temporaires créera une rupture visuelle temporaire, accentuée par les mouvements de véhicules et les émissions localisées de poussière. Cependant, le site est isolé (4 km de la RN15, 2,3 km du village d'El Mehenna d'où il est à peine visible), éloigné des routes principales, sites touristiques ou points de vue, avec une sensibilité visuelle très faible et aucun récepteur significatif. Ainsi, les impacts visuels et paysagers sont directs, localisés, de courte durée et entièrement réversibles, avec une signification globale mineure.
	<b>Sol, eaux souterraines et eaux de surface</b>  La topographie du site de la centrale solaire photovoltaïque est relativement plate, sans variations topographiques significatives. La construction pourrait entraîner un compactage du sol, la création de tranchées et des modifications du ruissellement de surface, mais l'impact reste limité en raison de la topographie plate. La lithologie se compose de sables fins de dunes en surface et de limons sableux-argileux carbonatés en profondeur, dont les caractéristiques mécaniques sont adaptées aux fondations superficielles et aux pieux métalliques.  Il existe un risque de pollution des sols en cas de fuite de carburant, et le camp produira des déchets solides et liquides. La région est également sujette aux tempêtes de sable.
	<b>Risque d'inondation</b>  Pour le risque d'inondation, la conception de la centrale photovoltaïque, notamment la disposition des panneaux photovoltaïques, a été réalisée en tenant compte des résultats de l'étude hydrologique. Le réseau hydrographique a été pris en considération pour éviter toute installation dans les zones à risque d'inondation. De plus, la disposition de la partie sud du site a été ajustée, avec un décalage par rapport à l'emplacement initial prévu, afin d'exclure la zone sous le pont ferroviaire, identifiée comme sensible en cas d'inondation. Cependant, des solutions techniques supplémentaires devront être mises en œuvre conformément aux recommandations de l'étude hydrologique.
	<b>Qualité de l'air</b>  Les activités de construction entraîneront des émissions de poussières (terrassement, circulation sur des pistes non revêtues) et de gaz d'échappement (SO <sub>2</sub> , NO <sub>x</sub> , CO, CO <sub>2</sub> ). Les tempêtes de sable locales peuvent accentuer ces émissions, mais leur impact reste limité grâce à l'isolement du site, situé à environ 10 km de la RN15.
	<b>Bruit</b>  Le Bruit est généré par les machines, les véhicules et le transport de matériaux sur le site et sur la route nationale RN15. Cependant, il n'y a pas de récepteurs à proximité du site de la centrale solaire, le village le plus proche étant El Mehenna , situé à environ 2,3 km du site du projet.
<b>Environnement biologique</b>	<b>Flore et habitats</b>  Les travaux de terrassement entraîneront le déracinement complet et le piétinement des espèces végétales présentes sur le site. Cependant, la majeure partie du site (59,9 %) est composée de sol nu, ainsi que de végétation clairsemée (35,7 %), de végétation moyenne (3,7 %) et de végétation dense (0,7 %). Le site est dominé par une steppe clairsemée d'espèces typiques des environnements arides, telles qu' <i>Astragalus armatus</i> , <i>Haloxylon salicornicum</i> , <i>Anabasis articulata</i> et <i>Gymnocarpos decander</i> , ainsi que des touffes de <i>Zizyphus lotus</i> situées dans le lit de l'oued. Cependant, aucune de ces espèces n'est classée comme rare ou menacée.
	<b>Faune</b>  La construction de la centrale solaire photovoltaïque entraînera des changements localisés dans les habitats, affectant la végétation et la faune terrestre (insectes, reptiles, petits mammifères), notamment par la destruction des abris, le bruit, la poussière et les mouvements des machines, ce qui peut entraîner une mortalité accidentelle. La faune locale, typique des environnements steppiques arides et résiliente, se compose de rongeurs, de canidés, de reptiles et quelques invertébrés, dont

Désignation		Impact probable du projet
		<i>Androctonus australis.</i> Aucune de ces espèces n'est classée comme étant en danger (EN) ou en danger critique d'extinction (CR) sur la liste rouge de l'IUCN (version 2025.1).
	<b>Avifaune</b>	Les impacts potentiels sur l'avifaune sont principalement attendus pendant la phase de construction du projet, en raison de la pollution sonore, des vibrations et du trafic des engins de chantier. Ces perturbations peuvent causer des troubles temporaires chez les oiseaux, en particulier pendant les périodes sensibles de nidification, d'alimentation et de migration. Aucun oiseau de proie ni aucune oie sauvage n'a été observé sur le site, ce qui indique l'absence de problèmes ornithologiques majeurs. Une seule espèce présentant un intérêt particulier a été identifiée : la pie-grièche méridionale ( <i>Lanius meridionalis</i> ), classée comme « vulnérable » sur la liste rouge de l'IUCN (2025.1) et sur la liste nationale. Le site du projet se trouve à environ 3,2 km de la zone humide Ramsar de Sebkhet Sidi Mansour. Cependant, aucune interaction fonctionnelle entre cette zone humide et le site du projet n'a été identifiée, et aucun échange écologique susceptible de déclencher un critère d'habitat critique n'a été identifié.
<b>Environnement socio-économique</b>	<b>Activité agricole</b>	Le site n'est pas cultivé, mais l'oliveraie située à l'est pourrait être affectée, notamment par la poussière provenant des travaux de construction, même si la topographie plane limite cet impact.
	<b>Économie locale, régionale et nationale</b>	Le recrutement local se fera dans la mesure du possible, en particulier pour le personnel non qualifié. Certains postes spécifiques nécessitent toutefois des techniciens et des ingénieurs nationaux et internationaux (environ 450 personnes). Un plan d'emploi local sera élaboré afin de garantir la création et la maximisation des emplois pour les communautés locales, à la suite d'un diagnostic des besoins locaux spécifiques et en mettant l'accent sur le développement communautaire. Des mesures d'aide spécifiques seront mises en place pour les groupes vulnérables, et des mesures spécifiques seront élaborées pour promouvoir de l'égalité des sexes, éradiquer la pauvreté et favoriser une croissance économique sensible au genre. Les revenus des résidents et les PME seront augmentés grâce à l'achat de matériaux et de services et l'économie régionale et nationale sera stimulée. Le promoteur élaborera un plan de développement communautaire (CDP) afin d'offrir une série de compensations indirectes à la population de la communauté d'El Mehema.
	<b>Santé et sécurité au travail</b>	Les risques génériques pour la santé et la sécurité au travail. Des risques temporaires pour la santé et la sécurité des travailleurs sont à prévoir, car le travail sur le chantier augmente le risque d'accidents tels que les blessures causées par des machines en rotation et la chute d'objets, ainsi que le contact avec des matériaux dangereux. La présence d'espèces venimeuses sur le site augmente également le risque de piqûres et de morsures.
	<b>Santé, sécurité et sûreté de la communauté</b>	L'afflux potentiel de travailleurs pourrait avoir plusieurs répercussions sur la santé, la sécurité et la sûreté de la communauté. L'augmentation du trafic de véhicules de chantier sur le site augmente le risque d'accidents de la route pour les communautés locales, en particulier les piétons et les enfants.
	<b>Chaîne d'approvisionnement</b>	Le recours à une chaîne d'approvisionnement introduit un risque de violation du droit du travail.
	<b>Archéologie</b>	Aucun site archéologique n'est identifié sur le site de la centrale solaire photovoltaïque. Le site archéologique le plus proche du site du projet se trouve à environ 2,25 km au nord de la centrale solaire photovoltaïque.
	<b>Utilisation des terres</b>	La centrale solaire photovoltaïque est une propriété privée et occupe une superficie d'environ 200 hectares couvrant 3 titres fonciers, tous détenus par un seul propriétaire. Le terrain est sécurisé par un contrat de bail avec les propriétaires fonciers. Sur la base de la visite du site effectuée, il a été conclu que la zone est vacante et qu'il n'y a pas de structures physiques. Les activités de pâturage sont menées sur le site de la centrale solaire photovoltaïque par les propriétaires eux-mêmes. Le pâturage est

Désignation		Impact probable du projet
		<p>généralement pratiqué sur des terres ouvertes, ce qui garantit aux propriétaires fonciers la possibilité de faire paître leur bétail dans d'autres zones environnantes, car ils ont fait don d'une partie de leurs terres et celles-ci sont vastes. En outre, la zone dans laquelle la centrale solaire photovoltaïque doit être implantée ne contient aucun habitat important ou essentiel pour le pâturage diffère des zones environnantes.</p> <p>La clôture entourant la centrale solaire photovoltaïque limitera l'accès aux terres situées dans l'emprise du projet, même si les voies d'accès resteront ouvertes.</p>
<b>Infrastructures publiques</b>	<b>Besoins en eau</b>	Les besoins en eau, estimés à 500 m <sup>3</sup> /mois pour l'usage sanitaire, le bétonnage, le nettoyage et le contrôle de la poussière, seront assurés par un camion-citerne alimenté par le réseau SONEDE ou par le forage d'un puits sur site, sous réserve de l'autorisation de la CRDA.
	<b>Déchets solides et liquides</b>	Les services de gestion des déchets solides et liquides - il est important de s'assurer que les services existants seront en mesure de traiter la quantité de déchets solides générés par le projet pendant la phase de construction.
	<b>Ligne ferroviaire</b>	Une section de la nouvelle ligne HT (environ 200 m) reliant la centrale solaire photovoltaïque et la ligne de transmission existante de 150 kV (Bouchama - Mdhilla) traversera la voie ferrée appartenant à la Compagnie des Phosphates de Gafsa (CPG), utilisée pour le transport du phosphate entre Gafsa et Gabès.

*Tableau 2 - Résumé des impacts prévus pendant la phase d'exploitation*

Désignation		Impact probable du projet
<b>Paysage et aspect visuel</b>		Le site de 200 hectares est peu intrusif, visible uniquement depuis ses environs immédiats, et les panneaux photovoltaïques peuvent être partiellement masqués par la végétation. L'éloignement du site par rapport à la RN15 et l'absence d'attractions touristiques limitent l'impact sur le paysage. Le risque d'éblouissement pour les conducteurs de train est très faible, en raison des conditions géométriques strictes requises et de la courte durée du passage le long de la voie.
<b>Ressources en sol et en eau</b>		Pendant l'exploitation, l'imperméabilisation partielle du sol par les panneaux photovoltaïques pourrait modifier localement le ruissellement et favoriser la formation de petites rivières, mais l'espacement des panneaux, la faible pluviométrie et la division en zones distinctes limitent cet effet. La circulation est limitée aux véhicules légers pour l'entretien, et le risque de pollution accidentelle reste négligeable.
<b>Environnement biologique</b>	<b>Flore</b> Le climat aride du site ne devrait pas avoir d'impact négatif majeur sur la végétation ; l'ombrage partiel des panneaux photovoltaïques pourrait même réduire le stress hydrique et thermique, favorisant la couverture végétale et la diversification des habitats. Certaines espèces sauvages (reptiles, petits rongeurs) pourraient bénéficier de l'abri et des microclimats créés, atténuant les effets des conditions extrêmes et favorisant la biodiversité locale. <b>Avifaune</b> L'impact le plus significatif des lignes de transport d'électricité est celui des collisions et des électrocutions ; ce type de risque peut même compromettre la viabilité de certaines populations et entraîner leur disparition dans certaines zones. Cependant, la ligne de raccordement de 200 m, située entièrement dans le périmètre de la centrale solaire photovoltaïque, ne présente qu'un faible risque pour l'avifaune.	
<b>Environnement social</b>	<b>Économie locale et régionale</b>	Stimulation de l'économie régionale et nationale grâce à l'achat de biens et de services locaux, générant des avantages fiscaux pour le gouvernorat de Gabès et fournissant des emplois aux communautés locales, y compris aux femmes, aux jeunes et aux personnes vulnérables, améliorant ainsi leur cadre de vie et leur bien-être.

Désignation	Impact probable du projet
	<p><b>Emploi local</b> Dans la mesure du possible, des personnes qualifiées et compétentes seront embauchées localement.</p> <p><b>Amélioration de l'accès à l'électricité et de sa fiabilité</b> Le projet contribue de manière significative à améliorer l'accès à l'électricité et la fiabilité du réseau dans la région. En renforçant la capacité de production locale grâce à une source renouvelable, il diversifie l'approvisionnement, réduit la dépendance aux combustibles fossiles et répond aux besoins énergétiques croissants des communautés voisines.</p>
<b>Santé et sécurité au travail</b>	Les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs comprennent les chutes, le travail en hauteur ou dans des tranchées, l'utilisation d'outils, l'exposition à la chaleur et au soleil, ainsi que les risques électriques et de brûlures associés aux composants sous tension.
<b>Violations potentielles du droit du travail dans la chaîne d'approvisionnement</b>	Le recours à une chaîne d'approvisionnement comporte un risque de violations du droit du travail, telles que de mauvaises conditions de travail, l'absence de contrats, le non-respect des normes de santé et de sécurité, le travail des enfants, le travail forcé ou d'autres formes d'exploitation.
<b>Impacts du champ électromagnétique</b>	Le projet génère des champs électromagnétiques (CEM) liés à la production et au transport d'électricité. Dans les centrales solaires photovoltaïques, les principales sources de CEM sont les onduleurs, les transformateurs, les câbles et les modules photovoltaïques. Les mesures techniques prévues pour réduire leur influence comprennent le choix d'équipements certifiés, la répartition uniforme des onduleurs sous les structures des panneaux et l'optimisation du câblage. Selon les autorités compétentes, les niveaux mesurés à proximité des transformateurs restent bien en dessous des seuils d'exposition réglementaires. Ainsi, bien que le risque pour la santé soit faible, l'application rigoureuse des normes atténue les préoccupations liées à l'exposition aux CEM pour les travailleurs et le grand public.

## 1.6 Anticiper les besoins des parties prenantes en matière d'engagement dans le contexte de la gestion des risques sociaux

- 1) Qualité - Il ne suffit pas de mettre en place un processus ; la qualité et le calendrier des processus sont essentiels. En fait, la qualité peut être plus importante pour le succès de l'engagement des parties prenantes que la quantité de ressources financières qui y sont allouées.
- 2) Engagement précoce - Un engagement précoce offre une occasion précieuse de tester et de promouvoir la perception du public et de donner dès le début un ton positif aux parties prenantes. Il est également important de noter que l'établissement de relations solides prend du temps.
- 3) Intégration dans les processus de conception - Certains éléments de la conception du projet ou du programme nécessiteront souvent la consultation et la participation de parties prenantes externes. Cet aspect de l'engagement des parties prenantes doit être correctement intégré dans la planification et le calendrier du projet.
- 4) Groupes vulnérables – Les femmes, les personnes handicapées et les minorités ethniques, par exemple, peuvent être difficiles à atteindre, mais sont souvent les parties prenantes qui ont le plus à perdre dans un projet de développement. Les impacts négatifs sur ces groupes (même s'ils ne sont pas intentionnels) peuvent générer une publicité négative importante, au-delà des coûts humains.
- 5) Traiter les questions clés – Lorsque les communautés ont des questions ou des préoccupations qui leur tiennent à cœur, il est essentiel que celles-ci soient abordées dans le cadre du processus d'engagement, même si ces questions sont difficiles pour Voltalia.
- 6) Ne pas répondre à des préoccupations sérieuses compromettra le processus d'engagement des parties prenantes et renforcera les perceptions négatives du projet.

## 1.7 L'approche de Voltalia

Toutes les activités stratégiques de planification de l'engagement des parties prenantes sont basées sur un processus continu d'identification, d'analyse et de cartographie des parties prenantes afin de garantir que toutes les parties concernées ont été prises en compte lors du processus de planification. Voltalia met en œuvre un champ d'application aligné sur celui de la BERD afin « *au minimum, d'identifier les parties prenantes, de déterminer les exigences en matière d'engagement et de consultation, et d'élaborer et de mettre en œuvre un mécanisme de réclamation. Une implication plus poussée des parties prenantes sera mise en place, proportionnellement à la nature et à l'ampleur du projet, à ses parties prenantes et à ses risques et impacts environnementaux ou sociaux potentiels.* »

Les considérations clés de notre approche globale de l'engagement des parties prenantes comprennent :

- Identifier les risques environnementaux et sociaux (soulignés dans **la section «1.5»** ci-dessus).
- Démontrer les besoins d'engagement anticipés dans le contexte des risques environnementaux et sociaux identifiés (soulignés dans **la section «1.6 »** ci-dessus).
- Consultation précoce et diffusion d'informations adéquates et opportunes sur le projet aux personnes touchées par le projet et aux autres parties prenantes.
- Offrir à tous les groupes de parties prenantes la possibilité d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations, et veiller à ce que ces préoccupations soient prises en compte et trouvent une réponse dans les décisions relatives à la planification du projet.
- Promouvoir une consultation et une participation éclairées, permettant aux parties prenantes de confirmer la diversité des opinions dans un délai approprié sans imposer de consensus.

- La vérification du large soutien de la communauté au projet au sein des communautés concernées, et
- La prise en compte des besoins des groupes marginalisés ou vulnérables dans le cadre du processus de participation.
- Parties prenantes internes (à savoir la main-d'œuvre du projet) et externes (à savoir les communautés et autres parties intéressées et concernées) à un système de gestion des plaintes pleinement fonctionnel et efficace.

Ces approches offrent l'avantage d'identifier très tôt dans le cycle de vie du projet les obstacles susceptibles d'en compromettre la réalisation, augmentant ainsi les chances de les gérer efficacement tout au long de l'EIES et de la phase de construction. De plus, elles s'avèrent plus rentables et rapides, en prévenant les problèmes avant leur apparition et en permettant à l'équipe projet de bâtir une base solide pour gérer de manière proactive les relations et développer des partenariats durables avec les parties prenantes.

## **2 REGLEMENTATIONS ET LES EXIGENCES**

Cette section présente un résumé des exigences légales, réglementaires, des prêteurs et des entreprises relatives à l'engagement des parties prenantes applicables au projet. Cela comprend les exigences en matière de consultation publique et de divulgation d'informations liées au processus d'évaluation environnementale et sociale.

### **2.1 Législation nationale**

Il n'existe pas de mécanisme ou de cadre clair et défini pour l'implication des parties prenantes en Tunisie pour les activités liées à la construction ou à l'exploitation d'un projet. Depuis la révolution tunisienne de 2011, l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE), en tant que régulateur de l'EIE, a demandé qu'un rapport de consultation des parties prenantes soit annexé à l'étude d'impact environnemental (EIE), bien que cette demande ne soit pas définie comme une exigence dans la loi.

Le décret n° 2005-1991, daté du 11 juillet 2005, détermine la nécessité d'une étude d'impact sur l'environnement (EIE) et les catégories de projets qui sont soumis à des spécifications techniques pour les mesures environnementales.

À ce jour, les projets d'énergie renouvelable en Tunisie (projets d'énergie solaire et éolienne) d'une puissance inférieure à 300 MW ne nécessitent pas une EIE en vertu du décret 2005-1991 sur les EIE. Cependant le décret gouvernemental n°2016-1123 du 24 août 2016 tel que modifié et complété par le décret gouvernemental 2020-105 fixant les conditions et les modalités de réalisation des projets de production et de vente d'électricité à partir des énergies renouvelables oblige les promoteurs dans le domaine des énergies renouvelables à présenter une étude d'impact sur l'environnement selon la réglementation en vigueur dans les dossiers de demande d'autorisation.

Le décret de 2005 sur l'EIE (et non EIES) fournit des orientations générales sur l'évaluation des impacts et les plans de gestion sociale, mais ne fournit aucune orientation ou directive spécifique sur les activités de participation des parties prenantes.

Le Décret gouvernemental n° 2018-328 du 29 mars 2018, relatif à l'organisation des consultations publiques s'applique aux organismes publics vise à atteindre les objectifs suivants :

- Renforcer l'ouverture de l'administration sur son environnement et consolider les mécanismes de communication avec les citoyens et la société civile,
- Incrire les principes de transparence et de participation à la prise de décision,
- Consolider la légitimité des politiques publiques,
- Renforcer la confiance des citoyens dans l'administration publique
- Améliorer la qualité et l'efficacité des politiques publiques.

L'analyse de la population vulnérable ou l'examen des aspects liés au genre ne sont pas exigés par le décret ou les lois connexes. Il n'y a pas d'obligation de publier les rapports d'EIE, ni de délai pour la consultation publique, sauf si les bailleurs de fonds l'exigent.

### **2.2 Exigences des prêteurs**

Les principales lignes directrices internationales applicables à l'engagement des parties prenantes sont les Principes de l'Équateur (EP) 4, la norme de performance (PS) 1 de la Société financière internationale (SFI) et les exigences environnementales et sociales de la BERD en matière d'engagement des parties prenantes (EES 10).

## 2.2.1 Alignement sur les exigences des prêteurs de la SFI et de la BERD

Le principe 5 de la politique environnementale exige que tous les projets de catégorie A et B démontrent une participation effective des parties prenantes, dans le cadre d'un processus continu, structuré et adapté à la culture locale, avec les communautés concernées, les travailleurs et, le cas échéant, d'autres parties prenantes. Tous les projets ayant une incidence sur les peuples autochtones seront soumis à un processus de consultation et de participation éclairées (CPE) et devront respecter les droits et les protections des peuples autochtones prévus par le droit national et le droit international. À cet égard, la norme IFC PS 7 est mentionnée en ce qui concerne l'application du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE)<sup>1</sup>. La documentation relative à l'EIES doit également être mise à la disposition des parties prenantes.

La norme SFI PS 1 exige que, dès lors qu'un processus d'EIES a été réalisé, le promoteur divulgue publiquement le document d'EIES. Lorsque des communautés risquent d'être affectées par les risques ou impacts négatifs du projet, le promoteur doit leur fournir un accès clair aux informations relatives à l'objectif, la nature et l'ampleur du projet, à la durée des activités prévues, ainsi qu'aux risques et impacts potentiels les concernant. Pour les projets susceptibles d'entraîner des impacts sociaux ou environnementaux négatifs, cette divulgation doit intervenir dès le démarrage du processus d'EIES, avant le lancement de la construction, et se poursuivre de manière continue.

Si les communautés touchées sont susceptibles d'être exposées à des risques ou à des impacts négatifs liés à un projet, le promoteur doit mener un processus de consultation de manière à donner aux communautés touchées la possibilité d'exprimer leur point de vue sur les risques, les impacts et les mesures d'atténuation du projet, et à permettre au client de les prendre en considération et d'y répondre.

La norme de performance 1 de la SFI stipule également qu'une consultation efficace doit :

- Être fondée sur la divulgation préalable d'informations pertinentes et adéquates, y compris les projets de documents et de plans
- Commencer dès le début du processus d'EIES
- Se concentrer sur les risques et les impacts négatifs sociaux et environnementaux, ainsi que sur les mesures et actions proposées pour y remédier
- Être menée de manière continue à mesure que les risques et les impacts apparaissent,
- Être menée de manière inclusive et culturellement appropriée, et
- Être adapté aux préférences linguistiques des communautés concernées, à leur processus décisionnel et aux besoins des groupes défavorisés ou vulnérables, le cas échéant.

Le processus de consultation doit également garantir une consultation libre, préalable et éclairée et faciliter une participation éclairée. La participation éclairée implique une consultation organisée et itérative, conduisant le client à intégrer dans son processus décisionnel les points de vue des communautés concernées sur les questions qui les touchent directement, telles que les mesures d'atténuation proposées, le partage des avantages et des opportunités de développement, et les questions de mise en œuvre. Le promoteur doit documenter le processus, en particulier les mesures prises pour éviter ou minimiser les risques et les impacts négatifs sur les communautés concernées.

En 2018, la SFI a publié *un manuel intitulé « Engagement des parties prenantes : manuel de bonnes pratiques pour les entreprises opérant sur les marchés émergents »*, qui a été consulté lors de l'élaboration des stratégies du projet en matière d'engagement des parties prenantes.

---

<sup>1</sup> Il est à noter que ce projet n'identifie pas les populations autochtones de la zone d'influence du projet comme étant affectées ou touchées, et qu'elles seront donc désignées comme « autres parties prenantes » jusqu'à ce qu'un tel groupe soit identifié.

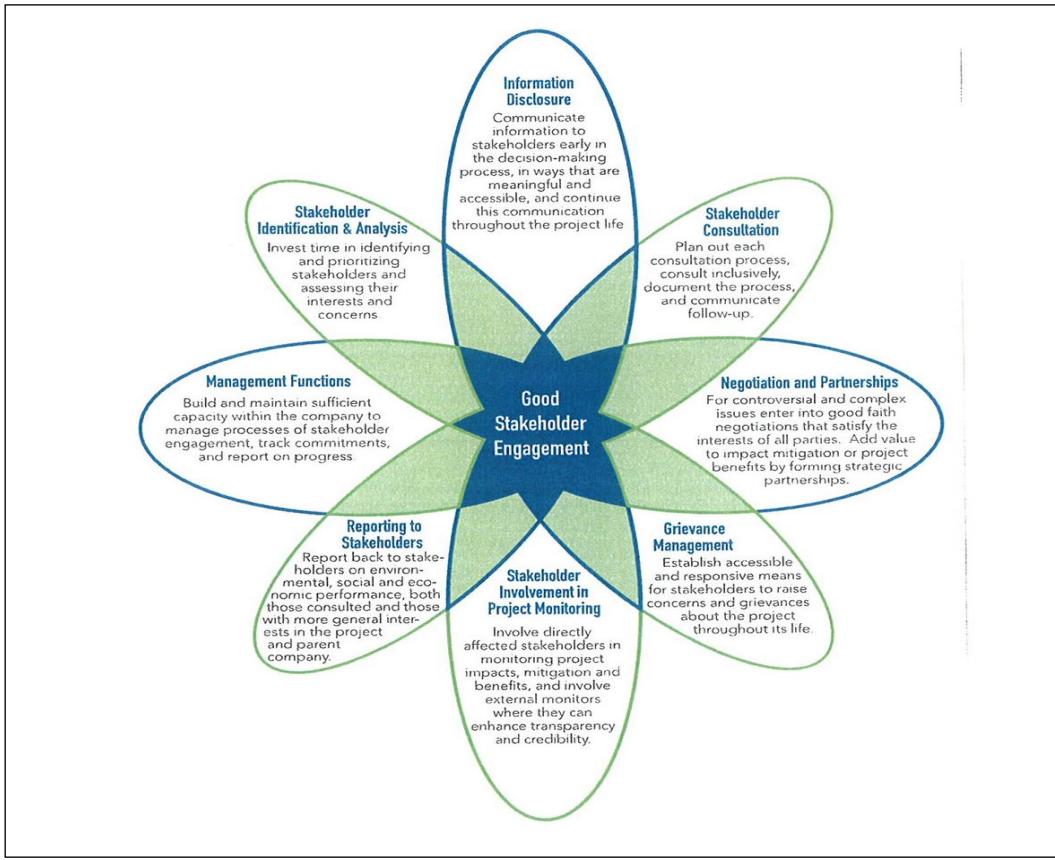
La PS1 exige la divulgation d'informations pertinentes sur l'objet, la nature et l'ampleur du projet, la durée des activités proposées, les risques et les impacts potentiels sur ces communautés et les mesures d'atténuation pertinentes, le processus envisagé pour la participation des parties prenantes et le mécanisme de réclamation.

La norme PS1 exige également la mise en place d'un mécanisme de réclamation efficace permettant de signaler rapidement les problèmes et d'apporter une solution rapide aux personnes qui estiment avoir été lésées par le projet.

La norme de performance 4 de la SFI sur la santé, la sûreté et la sécurité des communautés indique qu'un projet doit évaluer les risques et les impacts potentiels sur la santé et la sécurité des communautés touchées pendant le cycle de vie du projet et exige la mise en place de mesures préventives et de contrôle conformes aux bonnes pratiques internationales du secteur.

La norme de performance (PS) 5 de la SFI porte sur l'acquisition de terres et les déplacements involontaires. Elle précise qu'un projet doit élaborer un plan d'action pour la réinstallation afin que les personnes déplacées physiquement ou économiquement puissent voir leurs conditions de vie et leurs moyens de subsistance rétablis ou améliorés. Cette norme va de pair avec les exigences de la norme environnementale et sociale (ESS) 5 de la Banque mondiale sur les acquisitions foncières, les restrictions d'utilisation des terres et les réinstallations involontaires, qui vise à garantir qu'un projet de développement ne laisse pas les populations dans une situation plus précaire qu'au moment de son lancement.

Conformément à l'exigence environnementale et sociale (EES) 10 de la BERD, Ce PEPP vise à satisfaire à toutes les exigences prescrites, y compris la garantie d'un reporting et d'un retour d'information continus aux parties prenantes concernées, en assurant un processus d'engagement qui tienne compte des questions de genre et inclue toutes les parties prenantes concernées par le projet , y compris les personnes vulnérables et les groupes sous-représentés, et en prenant les mesures appropriées pour garantir la protection des données personnelles et de la vie privée des parties prenantes qu'elles ne soient utilisées qu'aux fins pour lesquelles elles ont été recueillie. Les éléments clés d'un bon engagement des parties prenantes sont présentés dans la Figure 4 ci-dessous. Chaque élément illustré se recoupe avec les autres, mais chacun est essentiel à sa manière pour garantir un engagement efficace et durable.



Source: IFC Stakeholder Engagement: A Good practice handbook for companies doing business in emerging markets, mai 2007

**Figure 4 Bonne implication des parties prenantes**

## 2.3 Exigences de la société Voltalia

### 2.3.1 La plateforme Voltalia Engage

Pour assurer une communication cohérente et efficace, tout en traitant les plaintes de la main-d'œuvre et de la communauté, Voltalia a mis en place la plateforme « Engage » accessible aux employés désignés du projet Voltalia, cette plateforme leur permet de saisir des informations, de recueillir des données statistiques et de suivre les actions en cours relatives à la communication, à la divulgation d'informations et à la résolution des griefs.

« Engage » est conçue pour servir le système de gestion des parties prenantes et des plaintes de Voltalia, en garantissant la transparence, l'efficacité et la responsabilité de nos interactions avec toutes les parties prenantes. Nous nous engageons à respecter les normes les plus élevées en matière de responsabilité sociale des entreprises et Engage reflète cet engagement en fournissant une plateforme centralisée pour gérer les relations et répondre aux préoccupations. Engage fait partie intégrante de notre conformité aux normes de performance de la SFI et à d'autres réglementations du secteur. Il nous permet de surveiller nos performances et de prendre des décisions éclairées qui correspondent à nos objectifs de durabilité et à nos engagements éthiques.

Avantages de l'utilisation d'Engage:

- Une communication rationalisée pour des réponses plus rapides et plus efficaces aux demandes et aux plaintes des parties prenantes.
- Gestion centralisée des données pour un meilleur suivi des interactions avec les parties prenantes et du règlement des plaintes.

- Responsabilité renforcée et meilleure gestion de la réputation grâce à des processus transparents.
- Aide au maintien de la conformité aux normes internationales, réduisant ainsi les risques juridiques et réputationnels.
- Renforcement des relations avec les parties prenantes grâce à des stratégies d'engagement améliorées.
- Contribution au succès et à la durabilité à long terme des projets d'énergie renouvelable à travers le monde.

### 2.3.2 Procédure relative au système d'alerte professionnelle

Voltalia a mis en place une politique d'alerte professionnelle avec une procédure relative au système d'alerte professionnelle (CPL-PRO-005-01-AA-EN). Conformément au guide éthique de Voltalia, toute violation, y compris le harcèlement sexiste (GBVH) dans le cadre du projet, doit être signalée dans le système d'alerte professionnelle.

(<https://secure.ethicspoint.eu/domain/media/en/gui/106905/index.html>). Ce point est abordé plus en détail dans la section 7, Mécanisme de gestion des plaintes.

Tout employé de Voltalia et tout tiers peut transmettre une « alerte » au directeur général adjoint, au responsable des ressources humaines et des fonctions corporate ou au directeur de la conformité du groupe, si l'alerte a pour but de signaler l'un des éléments suivants :

- 1) Un crime ou un délit.
- 2) Une violation grave et manifeste de la loi ou de la réglementation,
- 3) Des comportements ou des situations contraires au Code de conduite de Voltalia en matière de corruption et de trafic d'influence.
- 4) Une menace ou un préjudice grave à l'intérêt public<sup>2</sup>.
- 5) L'existence ou la réalisation d'un risque de préjudice grave aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement. Ce risque de préjudice doit résulter des activités de l'entreprise et de celles des sociétés qu'elle contrôle, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels elle entretient une relation commerciale établie. Un simple risque potentiel peut donc faire l'objet d'une alerte.

Les alertes sont envoyées à : <https://secure.ethicspoint.eu/domain/medi/en/gui/106905/index.html>

Quelques points à noter:

- 1) Il ne s'agit pas d'une obligation, mais d'une option offerte à tous les citoyens afin qu'ils puissent exercer librement leur responsabilité.
- 2) Le lancement d'alerte éthique repose sur deux principes : la défense de l'intérêt général et la proportionnalité.
- 3) L'alerte peut être interne ou externe à l'organisation,
- 4) Elle doit pouvoir être documentée (écrits, e-mails, entretiens, témoins), et
- 5) Dans le cas d'une alerte effectuée dans le cadre du travail, la protection de l'employé garantie par la loi dépend du respect d'une procédure de signalement en trois étapes (sauf en cas de danger grave et imminent ou en présence d'un risque de dommage irréversible).

---

<sup>2</sup> L'objet de l'alerte peut également concerner : - une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France ; - une violation grave et manifeste d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur la base d'un engagement international dûment ratifié ; ou - un manquement aux obligations définies par la réglementation européenne et par le code monétaire et financier, ou par la réglementation générale de l'Autorité des marchés financiers, et qui sont supervisées par l'Autorité des marchés financiers ou l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

### **3 RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS PRÉCÉDENTES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES**

Des activités de divulgation d'informations et de consultation des parties prenantes ont été menées pendant la préparation du rapport ESIA.

Le 12 août 2025, une réunion s'est tenue au gouvernorat de Gabès avec des représentants du gouvernement, des organisations de la société civile et en présence des médias. Lors de cette réunion, une présentation PowerPoint a été faite, et des brochures en français et en arabe ont été distribuées aux participants.

Le même jour, une consultation publique a été organisée avec la communauté d'El Mehema . Au cours de cette consultation, une présentation orale en arabe a été faite conjointement par Voltalia et le bureau d'études EAM, et des brochures en français et en arabe ont également été distribuées.

Les objectifs des consultations étaient les suivants :

- Divulguer des informations précises sur le projet à partir des informations disponibles, à l'aide de cartes et d'autres outils, d'une manière adaptée à la culture locale.
- Recueillir les points de vue et les opinions sur le projet et utiliser les connaissances et l'expertise locales des parties prenantes pour identifier les principaux risques et impacts environnementaux et sociaux à prendre en compte lors de l'EIES.
- Discuter des questions environnementales et sociales liées à des projets similaires antérieurs afin de comprendre comment les aspects environnementaux et sociaux ont été traités, afin de fournir des informations utiles pour l'élaboration de l'EIES.
- Identifier les récepteurs sensibles sur le plan environnemental et social ou ceux situés à proximité du site de la centrale solaire PV, qui doivent être évités ou étudiés en détail, dans le but d'éviter/minimiser les risques et les impacts négatifs dans la mesure du possible.
- Comprendre les risques pour des zones spécifiques, y compris les utilisateurs formels et informels des terres, l'utilisation saisonnière des terres et les préoccupations en matière de biodiversité concernant les risques pour la faune aviaire et d'autres récepteurs écologiques.
- Identifier conjointement les lacunes dans les connaissances environnementales et sociales qui doivent être comblées lors des étapes suivantes de l'EIES par des enquêtes sur le terrain ou des activités similaires.
- Recueillir les points de vue et les opinions sur les perceptions probables des communautés locales à l'égard du projet et sur la manière de les gérer pendant les phases de construction et d'exploitation du projet.
- Comprendre les autorisations et licences futures, ainsi que les normes auxquelles le projet doit se conformer, afin de garantir le respect futur de la législation nationale.

La présentation PowerPoint du projet en français et les brochures en français et en arabe, comprenant les détails du projet, le processus d'EIES et les activités d'engagement des parties prenantes, sont disponibles sur demande.

Un résumé de toutes les réunions, y compris les objectifs et les résultats, est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 -

Calendrier des précédentes réunions avec les parties prenantes

N°	Organisation	Date de la réunion	Objectif et résultat de la réunion
<b>Autorités régionales et municipales (y compris les médias)</b>			
1.	Gouvernorat de Gabès	12/08/2025	<p><b>Objectif de la réunion</b>            Autorité politique régionale (poste non électif). Principal dirigeant au niveau régional et représentant du gouvernorat au niveau national.            Le rôle principal du gouverneur est de soutenir le projet en fournissant les autorisations nécessaires et en apportant son aide sur les différentes questions qui peuvent se poser pendant la durée du projet, telles que l'utilisation des terres, la sécurité, les conflits communautaires et la gestion des griefs, les priorités en matière d'emploi au sein des communautés, les questions de santé et les programmes de développement social.</p> <p><b>Résultat de la réunion :</b>            Le gouverneur a réaffirmé son soutien habituel aux projets d'énergie renouvelable, tout en insistant sur la nécessité de prendre au sérieux la composante de responsabilité sociale des entreprises (RSE), soulignant que de nombreuses entreprises font parfois de fausses promesses.</p>
		27/08/2025	<p>Réunion avec le gouverneur et le secrétaire général du gouvernorat de Gabès</p> <p><b>Résultats de la réunion :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation par Voltalia de l'importance du projet et du fait qu'il sera financé par la SFI</li> <li>- Les prêteurs sont particulièrement vigilants sur les aspects environnementaux et sociaux dans le cadre des préparatifs de la phase de due diligence.</li> <li>- Engagement fort du projet à respecter les normes internationales et nationales.</li> <li>- Le gouverneur de Gabès soutient le projet pour Menzel Habib, une région négligée mais qui offre une nouvelle perspective prometteuse combinant agriculture et énergies renouvelables.</li> <li>- Rôle du gouverneur et du secrétariat général : faciliter et lever les obstacles administratifs.</li> <li>- Le projet s'inscrit dans l'orientation stratégique de l'État. De plus, Menzel Habib est une région appropriée et préservée pour combiner agriculture et énergies renouvelables. Selon le gouverneur, il est important de disposer d'un système de développement local spécifique pour la région.</li> <li>- Responsabilité sociale des entreprises (RSE) : le gouverneur souligne la nécessité de développer une politique RSE solide et également :           <ul style="list-style-type: none"> <li>i) la coopération avec les associations environnementales légales,</li> <li>ii) la promotion du potentiel touristique (maisons d'hôtes à Menzel Habib),</li> <li>iii) le partage d'expérience avec d'autres projets (l'expérience d'El Hicha (tomates) montre que, malgré des investissements internes (pépinière, bus, etc.), la communauté n'en a pas bénéficié).</li> <li>iv) le renforcement des capacités (écoles et universités).</li> </ul> </li> <li>- Le gouverneur insiste sur la mise en œuvre d'une politique RSE claire et d'un suivi régulier afin d'élaborer un plan de développement communautaire aligné sur les priorités de l'État.</li> <li>- Le gouverneur demande des précisions sur l'emplacement des structures situées sur la ligne de transmission Bouchemma-Mdhilla (140 km). Ces questions doivent être traitées au cas par cas, en coordination avec la STEG et en tenant compte des aspects juridiques.</li> </ul>
2.	Direction de l'équipement, du logement et de	12/08/2025	<p><b>Objectif de la réunion</b>            La Direction de l'équipement, du logement et de l'aménagement du territoire de Gabès veille à la conformité du projet avec le plan d'aménagement du territoire et délivre les autorisations nécessaires à l'installation de la centrale</p>

N°	Organisation	Date de la réunion	Objectif et résultat de la réunion
	l'aménagement du territoire de Gabès		<p>photovoltaïque et de la ligne de transmission d'électricité. Sa consultation permet d'éviter les conflits d'usage et d'intégrer le projet dans le territoire de manière réglementée.</p> <p><b>Le représentant de la Direction de l'équipement, du logement et de l'aménagement du territoire de Gabès n'a fait aucune remarque.</b></p>
3.	Office national de l'assainissement (ONAS)	12/08/2025	<p><b>Objectif de la réunion</b></p> <p>Examiner l'impact du projet sur les réseaux d'assainissement existants et planifier les mesures de gestion des eaux usées pendant la construction et l'exploitation. S'assurer que la centrale photovoltaïque et la ligne de transmission d'électricité n'interfèrent pas avec les réseaux d'assainissement locaux.</p> <p><b>Le représentant de l'ONAS n'a fait aucun commentaire lors de la consultation publique.</b></p>
4.	Société nationale d'approvisionnement en eau et de distribution (SONEDE)	12/08/2025	<p><b>Objectif de la réunion</b></p> <p>Évaluer les besoins en eau pour la construction et l'exploitation de la centrale photovoltaïque et de la ligne de transmission d'électricité. Identifier les sources d'approvisionnement possibles et s'assurer que le projet ne compromet pas la distribution d'eau potable dans la région.</p> <p><b>Le représentant de la SONEDE n'a fait aucun commentaire lors de la consultation publique.</b></p>
5.	Commission régionale pour le développement agricole (CRDA)	12/08/2025	<p><b>Objectif de la réunion</b></p> <p>Identifier les impacts potentiels sur l'agriculture et l'utilisation des terres autour du site. Proposer des mesures visant à minimiser les perturbations pour les cultures et les activités agricoles locales.</p> <p><b>Le représentant de la CRDA n'a fait aucun commentaire lors de la consultation publique.</b></p>
6.	Institut national du patrimoine (INP)	12/08/2025	<p><b>Objectif de la réunion</b></p> <p>Fournir un soutien technique pour la préservation du patrimoine culturel et environnemental autour du site. Identifier et protéger tout élément patrimonial ou archéologique susceptible d'être affecté par la centrale photovoltaïque et la ligne de transmission d'électricité.</p> <p><b>Le représentant de l'INP n'a fait aucune remarque lors de la consultation publique.</b></p>
		27/08/2025	<p>L'INP a été consulté pendant la phase de due diligence.</p> <p><b>Résultat de la réunion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'INP a confirmé avoir été invité par le gouverneur et avoir participé à la session de consultation le 12 août 2025.</li> <li>- Présence d'un site archéologique situé à plus de 2 km du site photovoltaïque de Menzel Habib.</li> <li>- Des cartes archéologiques sont disponibles ; le site de Mhamla est mentionné comme un site romain.</li> <li>- Selon l'INP, quelle que soit la valeur du site archéologique, tous sont considérés comme importants.</li> <li>- Recommandation : vigilance lors du passage des engins afin d'éviter tout impact sur le site archéologique.</li> <li>- Lieu de culte (Mzar) : discuter avec la communauté locale pour confirmer s'il est fréquenté, car le site n'est actuellement pas mis en valeur.</li> </ul>
7.	Commune de Menzel Habib	12/08/2025	<p><b>Objectif de la réunion</b></p> <p>Discuter des retombées locales du projet, notamment les avantages fiscaux et sociaux, et identifier les mesures permettant aux habitants de bénéficier directement de la centrale photovoltaïque et de la ligne de transmission d'électricité. Évaluer l'impact sur les infrastructures municipales et planifier la coordination avec les services locaux pendant la construction et l'exploitation.</p>

N°	Organisation	Date de la réunion	Objectif et résultat de la réunion
			<p><b>Résultat de la réunion</b>  Le représentant a fait référence au fait que les municipalités où les projets sont situés ne bénéficient pas directement, puisque la taxe sur les établissements industriels, commerciaux ou professionnels est payée par l'entreprise à la municipalité de Tunis, privant ainsi la région de tout avantage financier.</p>
8.	Parlement	12/08/2025	<p><b>Objectif de la réunion</b>  Examiner le projet de centrale photovoltaïque et de ligne de transmission d'électricité dans une perspective de développement local, en tenant compte des besoins des communautés rurales et des projets agricoles existants. Discuter des mesures de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de l'intégration des matières premières locales pour soutenir l'économie de la région.</p> <p><b>Résultats de la réunion</b>  La représentante du parlement a souligné la spécificité de la région, en insistant sur le fait qu'il s'agit d'un environnement rural.  Elle a évoqué le problème de l'abandon des projets agricoles à Menzel Habib, en raison de contraintes et de blocages administratifs.  Elle a exprimé son intérêt et son soutien pour ce projet et d'autres projets similaires susceptibles de dynamiser la région de Menzel Habib. Elle a seulement fait part de ses préoccupations concernant l'impact environnemental du projet, mais s'est néanmoins déclarée disposée à lever les contraintes pesant sur sa réalisation, ainsi que sur d'autres projets dans le domaine des énergies renouvelables, étant donné qu'elle est membre de la commission chargée de l'énergie.  Elle a également souligné l'importance de la RSE, soulignant qu'elle devait être prise au sérieux par Voltalia. Elle a ajouté que toute aide ou contribution accordée devrait être soigneusement étudiée et contrôlée.  Il a insisté sur l'importance de veiller à ce que, dans la mesure du possible, les matières premières nécessaires à la construction de la centrale solaire soient achetées localement, afin que la région puisse en bénéficier directement.</p>
9.	Presse et médias	12/08/2025	<p>La presse et les médias sont invités par le gouverneur à assister à la réunion de consultation.</p> <p><b>Objectif de la réunion</b>  Informer le public sur le projet de centrale photovoltaïque et de ligne de transmission d'électricité, ses objectifs et ses impacts socio-économiques et environnementaux. Assurer une communication transparente afin de répondre aux questions et aux préoccupations de la communauté et de favoriser l'acceptation du projet.</p>
10.	Société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG)	12/08/2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>La STEG était présente à la consultation publique dans le gouvernorat de Gabès. Elle n'a toutefois pas fait de commentaires sur le projet.</li> </ul>
		26/08/2025	<p>La STEG a été consultée pendant la phase de due diligence.</p> <p><b>Résultat de la réunion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La STEG dispose d'un service juridique chargé de traiter les cas impliquant des bâtiments situés à proximité des lignes de transport d'électricité.</li> <li>- Elle demande la validation des études E&amp;S actuellement en cours.</li> </ul>

N°	Organisation	Date de la réunion	Objectif et résultat de la réunion
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- La STEG gère les projets futurs, et comme la ligne Bouchemma-Mdhilla est déjà en service, il est nécessaire de communiquer directement avec le service des opérations.</li> <li>- C'est la première fois que STEG autorise un promoteur à apporter des améliorations à une ligne existante.</li> <li>- La STEG est en train de mettre en place un système de gestion dédié.</li> </ul>
		27/08/2025	<p>Réunion avec la STEG - Sous-station de Bouchamma pendant la phase de due diligence</p> <p><b>Résultat de la réunion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le calendrier n'a pas encore été établi. Il sera proposé par l'EPC.</li> <li>- L'exploitation de la ligne est distincte de celle de la centrale thermique.</li> <li>- La STEG prévoit d'ajouter deux armoires et deux armoires de commande à l'ancienne salle existante (section basse tension).</li> <li>- Les spécifications techniques des équipements seront fournies par le service équipement de STEG.</li> <li>- La procédure et le mode de fonctionnement doivent être validés au préalable par la STEG.</li> <li>- La ligne « Bouchemma – Mdhilla » commence au pylône n° 9, car la ligne démarre avant le poste 150 kV de Gannouch, qui est désormais hors service. Il y a huit pylônes non connectés avant le pylône n° 9.</li> <li>- L'ajout de nouveaux pylônes du côté STEG doit être confirmé auprès de Voltalia.</li> </ul> <p><u>Surveillance et maintenance de la ligne Bouchemma – Mdhilla :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôles quotidiens de l'état et inspections régulières tous les six mois.</li> <li>- Pour l'avifaune : aucun incident impliquant de grands oiseaux (cigognes) n'a été signalé sur cette ligne. La principale cause de dommages reste l'humidité.</li> <li>- À chaque visite, un rapport écrit doit être envoyé au district judiciaire en cas de construction ou d'intervention dans l'emprise de la ligne.</li> </ul>
11.	Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens (SNCFT)	28/08/2025	<p>La Société nationale des chemins de fer tunisiens (SNCFT) a été consultée lors de la phase de due diligence.</p> <p><b>Résultat de la réunion</b></p> <p><b>Projet d'augmentation de la capacité de la ligne ferroviaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Passage de 4 paires (8 allers-retours) à 5 paires, en utilisant le même corridor.</li> <li>- Aucun impact des travaux prévus sur les installations du projet Voltalia.</li> <li>- Zone ferroviaire : 34 m.</li> <li>- Travaux de rénovation des quais et des voies prévus en 2026, 2027 et 2028.</li> <li>- Signature des contrats EPC prévue en novembre 2026</li> <li>- Coordination nécessaire en termes de calendrier, de plan de prévention et d'actions à mettre en œuvre.</li> </ul> <p><b>Incidents et sécurité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En moyenne, un incident de déraillement par an (causé par des anomalies de la voie ou le passage d'animaux sur les voies). Derniers cas en 2017 et 2018.</li> <li>- Vitesse actuelle limitée à 60 km/h (voire 40 km/h à certains endroits) contre 80 km/h, en raison de l'état de la voie (en service depuis plus de 30 ans).</li> <li>- Maintenance préventive requise tous les 20 à 25 ans.</li> <li>- Pas d'éclairage nocturne de la voie pour Voltalia.</li> </ul> <p><b>Autres considérations techniques</b></p>

N°	Organisation	Date de la réunion	Objectif et résultat de la réunion
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvrages hydrauliques à remplacer et à renforcer (étude en cours).</li> <li>- Transport de phosphate humide.</li> <li>- Hauteur du câble au-dessus de la voie ferrée : 12 m.</li> <li>- Distance entre les pylônes : 30 m.</li> </ul> <p>En cas d'électrification future de la voie, la hauteur devra être portée à 20 m (projet à très long terme, horizon 30 ans).</p>
12.	Délégué de Menzel Habib	27/08/2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La délégation de Menzel Habib est connue pour ses pâturages et ses oliviers.</li> <li>- L'environnement du projet est calme.</li> <li>- Le projet solaire est accueilli comme une opportunité de développement, en phase avec la stratégie tunisienne visant à atteindre 30 % d'énergies renouvelables.</li> <li>- Une journée d'information a été organisée le 12 août 2025 pour présenter le projet de 130 MW, avec une forte participation locale.</li> <li>- La sous-traitance et le recrutement doivent respecter la nouvelle législation tunisienne et le code du travail.</li> <li>- Le projet offre des opportunités d'emploi local, même sans expérience préalable.</li> <li>- La majorité des personnes embauchées pour le projet Scatec (centrale photovoltaïque de 60 MW) sont originaires de Menzel Habib (minimum 100 personnes). La main-d'œuvre est disponible et formée.</li> <li>- Il convient de noter que les routes de Menzel Habib sont utilisées par Scatec pour transporter les composants du projet photovoltaïque, mais aussi pour transporter 40 tonnes de phosphate.</li> <li>- Une étude est en cours pour deux corridors reliant le port de Gabès au poste frontière de Bou Chabka via Menzel Habib. Le projet est actuellement financé pour des travaux en 2027 et 2028.</li> </ul>
13.	Représentant de la communauté locale d'El Mehémia	27/08/2025 <i>(pendant l'ESDD)</i>	<p>Consultation du représentant de la communauté locale d'El Mehémia</p> <p><b>Résultat de la réunion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'une mosquée, Mohamed ben Salem, dans le village d'El Mehémia (à environ 2 km du site PV)</li> <li>- Les élèves doivent se rendre à l'école à pied</li> <li>- Le site archéologique, qui est un site romain, est fréquenté par la communauté locale</li> </ul>
<b>Groupes communautaires, dirigeants et organisations (y compris les coopératives)</b>			
14.	Communauté d'El Mehémia	12/08/2025	<p><b>Objectif de la réunion</b></p> <p>L'objectif de la consultation de la communauté est de garantir l'acceptabilité sociale du projet, d'anticiper les impacts négatifs et d'identifier les préoccupations et les attentes des résidents.</p> <p><b>Résultats de la réunion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La région d'El Mehémia connaît une migration importante de sa population en raison du manque d'opportunités d'emploi et d'équipements.</li> <li>- Le pourcentage de femmes dans la population est plus élevé que celui des hommes, en raison du départ des hommes vers d'autres régions pour y travailler.</li> <li>- Aucun conflit entre les habitants de la région n'a été signalé.</li> <li>- La majorité de la population est au chômage. Les principales activités locales, telles que la culture de l'olivier et le pâturage, sont confrontées à des difficultés en raison de la sécheresse et des faibles revenus.</li> </ul>

N°	Organisation	Date de la réunion	Objectif et résultat de la réunion
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les trois principaux besoins vitaux exprimés sont les suivants : des opportunités d'emploi, un centre de santé local manquant d'équipements et de personnel médical permanent, et des inquiétudes concernant la fermeture de l'école de Mehemla, qui ne compte qu'une dizaine d'élèves.</li> <li>- Une piste agricole traverse un oued, ce qui rend son passage difficile pendant les tempêtes de sable.</li> <li>- L'approvisionnement en électricité est satisfaisant, mais l'éclairage public fait défaut.</li> <li>- La qualité de l'eau fournie par la SONEDÉ est médiocre. Les habitants utilisent l'eau du Majel ou de l'eau filtrée, car elle est moins chère que l'eau en bouteille.</li> <li>- Il n'y a pas de décharge publique dans la région ; chaque habitant gère ses propres déchets.</li> <li>- L'ONAS ne fournit pas de raccordements dans la région et les habitants utilisent des fosses setiques.</li> <li>- La communauté n'est pas opposée au projet, notamment parce que les terres sont privées. Certains ont exprimé le souhait de voir se créer des opportunités d'emploi pour les femmes.</li> </ul>
15.	Groupe de femmes	28/08/2025 (pendant l'ESDD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les femmes n'ont pas été informées de la journée de consultation du 12 août 2025.</li> <li>- Plusieurs femmes ne souhaitent pas participer à des réunions publiques en raison d'une mentalité dominée par les hommes et d'inégalités entre les sexes.</li> <li>- Exemple de bonne pratique : dans le cadre du projet Scatec, une journée de participation a été organisée avec une formation aux premiers secours et des récompenses.</li> <li>- Les femmes préfèrent désormais les réseaux sociaux (Facebook) comme source d'information.</li> <li>- La population de Menzel Habib a récemment augmenté, certains habitants étant revenus après avoir quitté la région (auparavant, beaucoup étaient partis pour Ghannouch).</li> <li>- Les femmes présentes ont des diplômes universitaires et une formation locale : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Études en énergie solaire (IA, faculté multimédia de Gabès).</li> <li>▪ Formation en informatique industrielle (bac +3).</li> <li>▪ Stages au sein du groupe chimique (licence et master).</li> <li>▪ Formation en électronique industrielle, contrôle des systèmes électriques, droit, éducation de la petite enfance, administration.</li> </ul> </li> <li>- Le secteur agricole est prédominant. Les femmes sont très impliquées dans ce secteur, ont un revenu et acquièrent une indépendance financière.</li> <li>- Problèmes de transport : auparavant, les femmes n'avaient pas accès aux moyens de transport. Aujourd'hui, elles utilisent les transports publics pour se rendre à Gabès.</li> <li>- Dans le secteur agricole, le transport est souvent assuré par des véhicules (D-Max) gérés par un responsable local. Cependant, un grave accident survenu il y a 3 ou 4 ans a causé la mort de 7 femmes.</li> <li>- Les populations les plus vulnérables se trouvent dans les zones montagneuses isolées (manque de ressources pour l'éducation des enfants, pauvreté, diplômés handicapés sans emploi).</li> <li>- L'accès aux soins de santé est limité : en cas d'accident grave, il faut environ une heure pour que les secours arrivent. Le centre de santé le plus proche se trouve à Ouedhref, mais ses installations sont limitées.</li> <li>- La santé des enfants est liée à la stabilité familiale et au comportement des parents.</li> <li>- Violence et égalité des sexes</li> </ul>

N°	Organisation	Date de la réunion	Objectif et résultat de la réunion
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun cas de violence à l'égard d'étrangers n'a été signalé (projet actuellement en cours de construction par un entrepreneur égyptien EPC).</li> <li>• Cas fréquents de violence domestique (physique, psychologique, financière).</li> <li>• Des ONG locales (JSF, Jeunesse sans frontières) organisent des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes, la lutte contre la violence et les recours existants (plaintes, refuges).</li> <li>• Les hommes sont également sensibilisés à ces questions.</li> </ul> <p><b>Perception du projet solaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impacts positifs perçus : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Création d'emplois (notamment pour les femmes et les jeunes diplômés).</li> <li>◦ Développement économique local et amélioration des conditions de vie.</li> <li>◦ Possibilité d'éviter la migration vers Gabès, Djerba ou ailleurs.</li> <li>◦ Développement agricole (par exemple, nouveaux projets d'oléiculture utilisant des puits).</li> <li>◦ Amélioration des transports.</li> </ul> </li> <li>• Impacts négatifs : aucun impact majeur n'a été identifié ; si tel était le cas, des mesures correctives pourraient être mises en œuvre.</li> <li>• Préoccupation : les emplois créés sont souvent limités dans le temps (durée de la construction).</li> </ul>
16.	Propriétaire du terrain de la centrale solaire photovoltaïque et propriétaires fonciers voisins	12/08/2025	<p><b>Objectif de la réunion</b></p> <p>La consultation des propriétaires fonciers vise à garantir le respect de leurs droits fonciers, à leur expliquer comment leurs terres seront utilisées et à négocier une indemnisation équitable.</p> <p>Elle permet également de prévenir les litiges et de préserver leurs moyens de subsistance en tenant compte de leurs préoccupations.</p> <p><b>Résultat de la réunion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ils possèdent tous des parcelles avec des titres fonciers. Actuellement, ces terres ne sont pas cultivées, car leur exploitation n'est pas rentable. Elles étaient auparavant utilisées en partie pour la culture à grande échelle, mais aujourd'hui, elles ne servent plus qu'au pâturage.</li> <li>- Ils ont déclaré que leur qualité de vie s'était détériorée ces dernières années en raison de la sécheresse, qui a eu un impact sur leurs moyens de subsistance. Ils ont proposé de forer des puits pour l'irrigation agricole.</li> <li>- Ils ont tous confirmé que leurs terres ne sont utilisées par aucun tiers, avec ou sans autorisation, et ont noté que la région ne connaît aucun conflit.</li> <li>- Ils ont indiqué que leurs terres ne comportaient aucune habitation ni Majel.</li> <li>- Enfin, ils ont exprimé leur satisfaction à l'égard du projet, estimant qu'il leur apporterait, ainsi qu'à leur région, des avantages directs et indirects.</li> </ul>
		27/08/2025	<p>Le propriétaire foncier a été consulté pendant la phase de due diligence.</p> <p><b>Résultat de la réunion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le propriétaire possède plus de 400 hectares de terres. Les parcelles louées pour le site photovoltaïque sont en cours d'obtention de titres fonciers. L'OTC a visité le site.</li> </ul>

N°	Organisation	Date de la réunion	Objectif et résultat de la réunion
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le propriétaire emploie un berger pour s'occuper de son bétail. La durée de l'emploi peut varier de 3 mois à 10 ans.</li> <li>- Les terres adjacentes au site photovoltaïque sont utilisées par le propriétaire à des fins agricoles et sont équipées d'un puits d'environ 60 m de profondeur.</li> <li>- Aucun berger informel ne cultive les terres appartenant au propriétaire.</li> </ul>
17.	Berger	27/08/2025 <i>(pendant l'ESDD)</i>	<p>Les bergers ont été consultés pendant la phase de due diligence.</p> <p><b>Résultat de la réunion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les bergers vivent dans un logement fourni par le propriétaire pendant 26 jours, puis s'absentent pendant 4 jours. Au total, 3 personnes sont employées par le propriétaire pour gérer les pâturages et les oliveraies.</li> <li>- Les bergers empruntent parfois la voie ferrée ; le passage du train est signalé à l'avance par une alarme afin d'éviter tout risque.</li> <li>- Il travaille sur le site depuis 3 mois. Sa famille comprend deux garçons et deux filles, originaires d'El Hamma.</li> <li>- Auparavant, il travaillait comme journalier dans d'autres activités agricoles, notamment comme conducteur de tracteurs.</li> </ul>

Tableau 4 -

Réunions de participation des parties prenantes à l'EIES

N°	Exigence	Parties prenantes identifiées	Engagement			
			Méthode	Outils	Date	Résultats et mesures de suivi
1	Divulgation précoce du projet ESIA	Gouverneur, secrétariat général, premier délégué, responsable aux affaires économiques dans le gouvernorat, responsable aux affaires sociales dans le gouvernorat  Les délégués, le directeur régional de la STEG, le représentant régional de l'ANPE, le directeur régional des biens fonciers et immobiliers de l'État, le président de la municipalité, le directeur régional du Commissariat régional au développement agricole (CRDA), le directeur régional des équipements et infrastructures, la SONEDÉ, l'ONAS, le directeur régional de l'emploi, les représentants à l'Assemblée des représentants du peuple pour le gouvernorat et la Garde nationale.	Des réunions seront organisées dans le gouvernorat de Gabès afin d'informer les parties prenantes du projet du processus de l'EIES et de prendre en compte leurs préoccupations et leurs commentaires concernant le projet.	Une lettre officielle signée par Voltalia sera envoyée au gouverneur afin d'organiser une réunion au siège du gouvernorat.	12/08/2025	Les parties prenantes ont été informées du projet et de la portée de l'EIES lors d'une réunion organisée dans le gouvernorat ; les commentaires et les retours recueillis seront pris en compte dans le rapport EIES.
<b>Études de référence (environnement physique)</b>						
2	Sol et géologie	CRDA	Enquêtes sur le terrain et réunions de consultation	à l'invitation du gouverneur par le biais d'une lettre officielle de la province, Carte géologique	12/08/2025	Recommandations pour les fondations incluses dans l'EIES
3	Géologie/ hydrogéologie	ONAS, SONEDÉ, CRDA	Études de terrain et réunions de consultation	Carte hydrogéologique du projet	12/08/2025	Évaluation de la disponibilité et de la qualité des eaux souterraines, quantité d'eau utilisée pendant la construction et l'exploitation, et

N°	Exigence	Parties prenantes identifiées	Engagement			
			Méthode	Outils	Date	Résultats et mesures de suivi
						méthode utilisée pour nettoyer les panneaux pendant l'exploitation.
4	Drainage de surface	CRDA, autorités municipales.	Études de terrain et réunions de consultation	Cartes SIG, modèles de drainage, études de perméabilité des sols, études géotechniques d', études des risques d'inondation	12/08/2025	Identification des écoulements d'eau de surface ; mesures d'atténuation intégrées dans l'EIES.
5	Qualité de l'air	Communauté locale, ONG environnementales	Enquêtes sur le terrain et réunions de consultation	Réunions d'information sur le projet lors de la consultation publique prévue dans la communauté d'El Mehemla	12/08/2025	Qualité de l'air de référence documentée ; mesures d'atténuation identifiées dans le PGEE pendant les phases de construction et d'exploitation du projet
6	Bruit et vibrations	Communauté locale, ONG environnementales	Enquêtes sur le terrain et réunions de consultation	Réunions d'information sur le projet lors de la consultation publique prévue dans la communauté d'El Mehemla	12/08/2025	Qualité de l'air de référence documentée ; mesures d'atténuation identifiées dans le PGEE pendant les phases de construction et d'exploitation du projet
7	Climat	Institut national de météorologie	Réunions de consultation	Bibliographie et étude climatique de la zone d'étude	12/08/2025	Données climatiques compilées ; surveillance : intégration dans la conception du projet
<b>Études de référence (environnement biologique)</b>						
8	Écologie, oiseaux et chauves-souris	ONG environnementales, communauté locale, ANPE, représentant du ministère de l'Environnement	Rapport d'étude ornithologique et sur la biodiversité	Visite du site par un expert en ornithologie, un expert en biodiversité et un écologue,	12/08/2025	Classification des espèces selon l'IUCN ; mesures d'atténuation pour la faune, la flore et l'avifaune pendant les phases de construction et d'exploitation du projet, et suivi de la biodiversité

N°	Exigence	Parties prenantes identifiées	Engagement			
			Méthode	Outils	Date	Résultats et mesures de suivi
<b>Études de référence (environnement social)</b>						
9	Socio-économique	Autorités régionales et municipales Groupes communautaires, dirigeants et organisations (y compris les coopératives)	Réunions de consultation	Bibliographie, Réunions d'information sur le projet	12/08/2025	Référentiel socio-économique documenté ; impacts sur les moyens de subsistance et l'utilisation des terres évalués ; mesures d'atténuation proposées
10	Santé	Représentant régional, ministère de la Santé	Réunions de consultation dans le gouvernorat	Statistiques sanitaires	12/08/2025	Risques sanitaires identifiés ; mesures d'atténuation incluses dans le PGEE (poussière, bruit, eau, conditions de travail)
11	Archéologie et patrimoine culturel	Institut national du patrimoine, autorités locales, anciens de la communauté	Visites du site, réunions de consultation	Inventaire du patrimoine culturel, rapport archéologique du projet	12/08/2025	Sites culturels et archéologiques identifiés ; procédures de protection et de découverte fortuite incluses dans l'ESMP
12	Droits de l'homme	Autorités locales, représentants communautaires, ONG	Réunions de consultation,	Évaluation des droits de l'homme,	12/08/2025	Risques identifiés pour les droits de l'homme (par exemple, accès à la terre, main-d'œuvre) ; mesures d'atténuation incluses dans l'EIES
<b>Divulgation de l'EIES</b>						
13	Projet de divulgation de l'EIES	Toutes les parties prenantes identifiées	Réunions de consultation publique, diffusion de documents	Projet de rapport ESIA, réunions	seront planifiées	Parties prenantes informées ; commentaires recueillis pour l'EIES finale
14	Soumission du rapport final d'EIES aux autorités et divulgation aux prêteurs	Autorités gouvernementales, prêteurs, représentants de la communauté	Soumission officielle et divulgation	Rapport final de l'EIES	sera planifié	ESIA officiellement soumise ; divulgation aux prêteurs effectuée ; mesures de suivi documentées

## 4 LES PARTIES PRENANTES DU PROJET

Conseil : dressez la liste des principaux groupes de parties prenantes qui seront informés et consultés au sujet du projet (ou des activités de l'entreprise). Il doit s'agir de personnes ou de groupes qui:

- Sont directement et/ou indirectement concernés par le projet (ou les activités de l'entreprise)
- Ont des « intérêts » dans le projet ou la société mère qui les désignent comme parties prenantes
- Ont le potentiel d'influencer les résultats du projet ou les activités de l'entreprise (les parties prenantes potentielles peuvent être, par exemple, les communautés concernées, les organisations locales, les ONG et les autorités gouvernementales. Les parties prenantes peuvent également inclure des politiciens, d'autres entreprises, des syndicats, des universitaires, des groupes religieux, des agences nationales du secteur public dans le domaine social et environnemental, ainsi que les médias).

### 4.1 Approche d'identification, d'analyse et de cartographie des parties prenantes

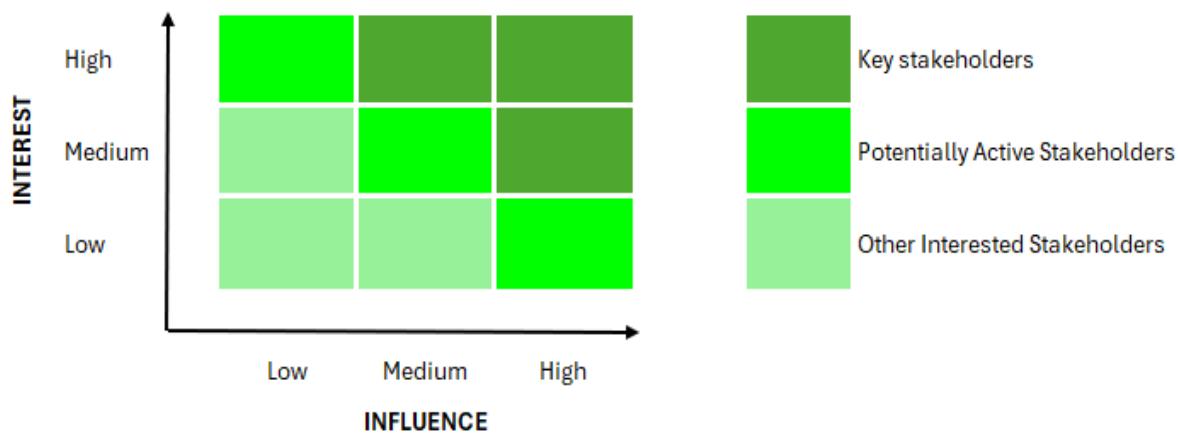
L'identification, l'analyse et la cartographie des parties prenantes auront lieu pendant la phase de cadrage de l'EIES et sont décrites dans **la section 4.2**. Les informations recueillies pendant la phase de cadrage permettront d'établir un cadre pour l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) pour l'EIES et fourniront le cadre général, les cibles et les objectifs de toutes les activités d'engagement. L'objectif de l'analyse des parties prenantes est de classer les parties prenantes identifiées et de déterminer lesquelles :

- Sont directement et/ou indirectement affectées par le projet (ou les opérations du projet),
- Ont un intérêt dans le projet ou présentent des entreprises qui les définissent comme parties prenantes, et
- Ont le potentiel d'influencer les résultats ou les opérations du projet.

**L'intérêt des parties prenantes** est défini comme la mesure dans laquelle les intérêts d'une partie prenante sont affectés par le projet, soit en raison de l'impact direct du projet sur celle-ci, soit en raison d'intérêts politiques, financiers, sociaux, culturels, scientifiques ou techniques dans le projet. Ces intérêts peuvent être affectés de manière positive ou négative, entraînant soit une amélioration, soit une détérioration des conditions de base d'une partie prenante.

**L'influence des parties prenantes** fait référence au pouvoir qu'une partie prenante exerce sur les résultats du projet. L'influence peut être directe ou indirecte. L'influence indirecte découle, par exemple, de la capacité d'une partie prenante à influencer d'autres personnes ou de son accès à des informations importantes. L'influence formelle peut découler de sa capacité à influencer directement la prise de décision, par exemple en matière d'approbation gouvernementale et de décisions d'octroi de permis.

Une approche courante pour identifier l'importance des parties prenantes consiste à cartographier l'impact de la partie prenante sur le projet par rapport à l'ampleur de l'impact que le projet peut avoir sur la partie prenante. Une matrice est illustrée ci-dessous dans la Figure 3.



**Figure 1 - MATRICE ILLUSTRATIVE DES INTERETS/INFLUENCES**

Le tableau ci-dessous présente trois niveaux de catégories de parties prenantes et décrit l'approche d'engagement et l'objectif correspondant de la consultation des parties prenantes, par catégorie de parties prenantes.

*Tableau 5 - Approche d'engagement et objectifs par catégorie de parties prenantes*

Catégorie de parties prenantes	Approche d'engagement	Objectif d'engagement	Stratégie / actions principales
<b>Parties prenantes clés (PPC)</b>	Participation	Parvenir à une solution mutuellement satisfaisante par le dialogue ; établir une relation solide avec les parties prenantes concernées et les inclure dans les processus d'analyse et de prise de décision.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Importance maximale du retour d'information</li> <li>Contacts personnels fréquents</li> <li>Priorité accordée au partage d'informations</li> <li>Communiqués réguliers concernant la disponibilité du Mécanisme de gestion des plaintes.</li> </ul>
<b>Parties prenantes potentiellement actives (PPAS)</b>	Consultation	Échange d'informations entre le projet et le public afin d'obtenir les commentaires et les réactions des parties prenantes ; cela permet au public d'exprimer ses opinions et ses préoccupations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir un contact régulier</li> <li>Surveiller de près le niveau d'intérêt et d'implication</li> <li>Donner la priorité au partage d'informations selon les besoins</li> <li>Communiqués réguliers concernant la disponibilité du Mécanisme de Gestion des Plaintes.</li> </ul>
<b>Autres parties intéressées (API)</b>	Informations	Flux d'informations à sens unique entre le projet et le public. Dans les meilleures pratiques internationales, cela est parfois appelé « divulgation » et n'est pas considéré comme une approche suffisante pour une véritable implication des parties prenantes. Cependant, cela est essentiel en conjonction avec la consultation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir un contact bref et informé</li> <li>Contact occasionnel</li> <li>Surveillance discrète</li> <li>Communiqués occasionnels concernant la disponibilité du Mécanisme de Gestion des Plaintes.</li> </ul>

Des niveaux plus élevés de divulgation et de consultation correspondent à la fourniture d'informations plus détaillées sur le projet et à des discussions plus approfondies sur les impacts du projet. Des niveaux plus faibles de divulgation et de consultation correspondent à des informations et des discussions plus limitées sur le projet, généralement moins techniques et moins spécifiques.

Les parties prenantes qui ont à la fois une influence et un impact élevés seront continuellement impliquées et tenues pleinement informées tout au long du projet. Celles qui ont une influence élevée comprennent à la fois les « décideurs » et les « leaders d'opinion » et sont donc considérées comme *des « parties prenantes clés »*. Les parties prenantes qui ont une faible influence, mais un intérêt élevé, seront également tenues informées et impliquées dans un processus de consultation et de participation éclairées, afin que leurs points de vue soient pris en compte dans la prise de décision relative au projet. Elles sont donc considérées comme *des « parties prenantes potentiellement actives »*. Les parties prenantes ayant un faible niveau d'influence et d'intérêt sont classées dans la catégorie « *autres parties intéressées* ».

## 4.2 Identification, analyse et cartographie des parties prenantes du projet

Dans le cadre du processus d'acquisition des données de référence, il est prévu de consulter les parties prenantes nationales, régionales et locales comme suit :

- Réunions nationales et régionales au cours desquelles des réunions individuelles avec les principales parties prenantes nationales et régionales (par exemple, les ministères et agences gouvernementales et les organisations internationales ou nationales telles que les organisation non gouvernementale (ONG) et autres parties intéressées disposant d'informations sur la région) seront organisées afin d'obtenir des données de référence (par exemple, l'emplacement des sites patrimoniaux/culturels).
- Des réunions locales visant à recueillir des informations au niveau local seront organisées avec les représentants des communautés directement concernées et toute (ONG) locale.

À ce stade, les parties prenantes identifiées sont les suivantes :

### A- Les autorités régionales et municipales (y compris les médias)

- Le gouvernorat de Gabès
- Délégation de Menzel Habib
- Municipalité de Menzel Habib
- District régional STEG
- Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME)
- Ministère de l'Environnement (ME)/ L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement ANPE
- Commission Régionale pour le Développement Agricole (CRDA)
- Ministère de l'Équipement, du Logement et de l'Aménagement du territoire (MEHAT)
- Département régional des domaines de l'Etat et des affaires foncières
- Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE)
- Office National d'Assenissement (ONAS).Garde nationale
- Département de la formation professionnelle et de l'emploi
- Institut national du patrimoine (INP)
- Protection civile
- Assemblée des représentants du peuple - Gouvernorat de Gabès
- Conseil régional

- Office de l'élevage et des pâturages (OEP)
- Membre du parlement local et régional (Menzel Habib et gouvernorat de Gabès)
- Office de développement du Sud (ODS)
- Presse et médias

**B- Organisations de la société civile :**

- ONG « Les Amis des Oiseaux » (AAO), partenaire de BirdLife International
- ONG Croissant-Rouge tunisien

**C- Communautés touchées, y compris les personnes déplacées :**

- Communautés locales (par exemple El Mehema)
- Groupes vulnérables
- Propriétaires fonciers et utilisateurs des terres (formels, informels et saisonniers)

Ce qui suit est une présentation du niveau d'influence et d'intérêt des parties prenantes dans ce projet. L'analyse montre la catégorie des parties prenantes après avoir utilisé l'approche décrite dans **la section4.1** ci-dessus.

**Tableau 6 - Analyse des parties prenantes**

Identification des parties prenantes	Nom/titre de la partie prenante	Rôle dans le projet	Analyse: niveau d'influence	Analyse: niveau d'intérêt	Catégorie de partie prenante
Autorités régionales et municipales (y compris les médias) ;	Gouvernorat de Gabès	Autorité politique régionale (poste non électif). Principal dirigeant au niveau régional et représentant du gouvernorat au niveau national. Le rôle principal du gouverneur est de soutenir le projet en fournissant les autorisations nécessaires et en apportant son aide sur les différentes questions qui peuvent se poser pendant la durée du projet, telles que l'utilisation des terres, la sécurité, les conflits communautaires et la gestion des griefs, les priorités en matière d'emploi au sein des communautés, les questions de santé et les programmes de développement social.	Élevé	Élevé	
	Délégation de Menzel Habib	Délégué (poste non électif). Chef de la délégation et représentant de la délégation au niveau régional. Il supervise les services administratifs locaux.	Élevé	Haut	
	Municipalité de Menzel Habib	Maire : président du conseil municipal, responsable des affaires, de la gestion des intérêts municipaux et contribuant au développement social, économique et culturel de la municipalité. Il délivre les permis pour tous les travaux de construction. Il supervise la gestion des déchets solides pendant les phases de construction et d'exploitation. Il coordonne également le promoteur et ses sous-traitants en matière d'élimination des déchets solides.	Élevé	Élevé	
	District régional STEG	Le district régional de la STEG assurera la liaison avec la direction nationale de la STEG pour le raccordement au réseau national. Surveillance et maintenance de la ligne de transmission existante de 150 kV Bouchemma – Mdhilla (140 km)	Élevé	Élevé	
	Ministère de l'Environnement (ME)	Le ME est représenté au niveau régional par l'ANPE, qui est chargée de surveiller la mise en œuvre du plan de gestion environnementale (PGE) par le promoteur.	Élevé	Élevé	
	Société nationale des chemins de fer tunisiens (SNCFT)	La Société nationale des chemins de fer tunisiens (SNCFT) est un établissement public à caractère non administratif chargé de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien du réseau ferroviaire tunisien. La ligne ferroviaire reliant Gabès à Gafsa est exploitée par la Compagnie des Phosphates de Gafsa (CPG) pour le transport du phosphate. Elle longe la partie sud du site sur environ 1,9 km. Le promoteur doit	Élevé	Haute	

Identification des parties prenantes	Nom/titre de la partie prenante	Rôle dans le projet	Analyse: niveau d'influence	Analyse: niveau d'intérêt	Catégorie de partie prenante
		consulter la SNCFT afin de vérifier si des travaux de renforcement ou de modernisation de la ligne ferroviaire sont prévus dans la zone du projet. Cette consultation permettra d'assurer la compatibilité entre les travaux de la centrale solaire et les projets d'entretien ou d'amélioration du réseau ferroviaire, garantissant ainsi la sécurité et la conformité de l'infrastructure.			
	Commission régionale de développement agricole (CRDA)	Représentant du ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche (MARHP) au niveau régional. La CRDA gère les inondations et les cours d'eau dans la zone du projet. Elle est également chargée d'autoriser le forage de puits d'eau.	Moyen	Moyen	
	Département de l'équipement du logement et de l'aménagement du territoire	Représentant du ministère de l'Équipement, du Logement et de l'Aménagement du territoire (MEHAT) au niveau régional.	Moyen	Moyen	
	Direction générale de l'énergie et des énergies renouvelables (DGEER)	Autorise les investisseurs locaux et étrangers à créer et à vendre sur le réseau électrique. Mise en œuvre de projets de transport d'électricité. Mise en œuvre de programmes connexes d'économies d'énergie. La DGEER est chargée de planifier et de mettre en œuvre des programmes d'énergie renouvelable en coordination avec d'autres institutions nationales compétentes (ANME et STEG) dans le cadre de son mandat.	Élevé	Élevé	
	Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME)	L'ANME est membre de la commission chargée d'autoriser la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique.	Élevé	Élevé	
	Direction régionale des domaines de l'État et des affaires foncières de Gabès	Sous la tutelle du ministère des Domaines de l'État et des Affaires foncières. Elle est chargée du contrôle, de la gestion et de l'utilisation des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'État, de la conception de la politique de l'État en matière de domaines publics et privés, ainsi que de l'acquisition et de l'expropriation de biens immobiliers au profit de l'État et des établissements publics administratifs à leur demande, en collaboration avec les ministères concernés.	Faible	Faible	
	Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux (SONEDE)	Entreprise publique non administrative tunisienne qui assure l'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du territoire tunisien. Elle est placée sous	Moyen	Moyen	

Identification des parties prenantes	Nom/titre de la partie prenante	Rôle dans le projet	Analyse: niveau d'influence	Analyse: niveau d'intérêt	Catégorie de partie prenante
		la tutelle du ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche.			
Office national de l'assainissement (ONAS)		L'ONAS est un établissement public à caractère industriel et commercial. Il est placé sous la tutelle du ministère des Affaires locales et de l'Environnement. L'ONAS est le principal acteur de la protection du milieu aquatique et de la lutte contre toutes les sources de pollution.	Moyen	Moyen	
Garde nationale		<p>La Garde nationale est la gendarmerie nationale (c'est-à-dire une force de police à statut militaire) de Tunisie. Elle se distingue des forces armées en ce qu'elle relève du ministère de l'Intérieur. Elle sert à la fois de force de défense contre les menaces extérieures et de force de sécurité contre les menaces intérieures.</p> <p>Dans les limites territoriales de sa compétence, la Garde nationale est chargée : 1) de maintenir l'ordre public ; 2) de préserver la sécurité des personnes et des biens ; 3) de protéger les frontières terrestres et maritimes ; 4) <u>de la circulation</u>, de la sécurité et du contrôle <u>des routes et autoroutes</u>; 5) la sécurité publique, l'enregistrement des infractions et la recherche de leurs auteurs ; 6) les enquêtes judiciaires, l'aide à l'exécution des décisions judiciaires et des règlements administratifs ; 7) le renseignement sur tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle ; 8) la sécurité du tourisme ; 9) le contrôle des matières explosives et dangereuses ; 10) la mobilisation et l'incorporation, et l'intervention progressive au premier et au deuxième degré sur tout le territoire de la République<sup>3</sup>.</p>	Moyen	Moyen	
Département de la formation professionnelle et de l'emploi		Représente le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi (MFPE) au niveau régional. Fournit les besoins en main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée.	Moyen	Moyen	
Institut national du patrimoine (INP)		L'Institut national du patrimoine (INP) est un établissement public administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il s'agit d'un établissement scientifique et technique chargé de dresser l'inventaire du patrimoine culturel,	Moyen	Moyen	

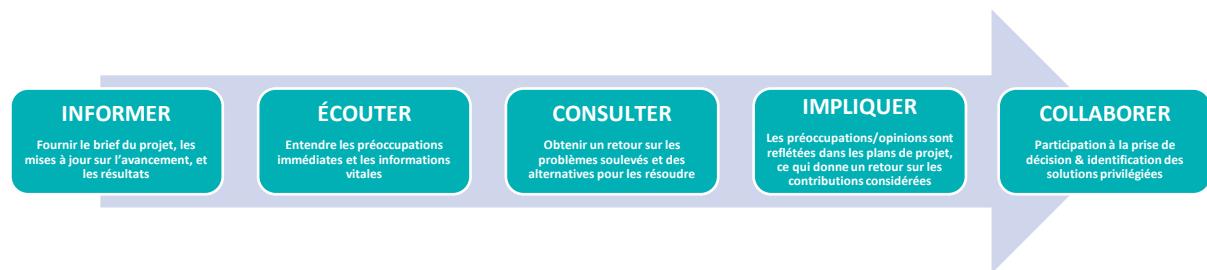
<sup>3</sup> <https://www.force-publique.net/wp-content/uploads/2023/05/2023-Tunisie-fr-1.pdf>

Identification des parties prenantes	Nom/titre de la partie prenante	Rôle dans le projet	Analyse: niveau d'influence	Analyse: niveau d'intérêt	Catégorie de partie prenante
		archéologique, historique, civilisationnel et artistique, de son étude, de sa sauvegarde et de son développement.			
	Protection civile	Il est chargé, sur l'ensemble du territoire de la République, de toutes les missions et interventions nécessaires au sauvetage des personnes et à la protection des biens contre les accidents, et les catastrophes divers, ainsi qu'à la sécurité des établissements et entreprises publics et privés, quelle que soit leur nature (décret n° 2006-1164 du 13 avril 2006 portant statut particulier des agents du corps de la protection civile).	Moyen	Moyen	
	Office de développement du Sud (ODS)	Soutien au développement régional, facilitation des investissements	Moyen	Moyen	
	Assemblée des représentants du peuple pour le gouvernorat de Gabès	Il s'agit de la chambre basse du Parlement tunisien depuis la promulgation de la Constitution le 16 août 2022. Elle partage le pouvoir législatif avec le Conseil national des régions et des districts et supervise l'action du gouvernement.	Haut	Conseil régional supérieur	
	Conseil régional	Les conseils régionaux en Tunisie sont des autorités locales autonomes chargées de coordonner le développement régional, de représenter les citoyens au niveau régional et de promouvoir l'équité entre les régions. Ils participent à la planification, recueillent les recommandations des communes et se réunissent régulièrement pour décider des priorités locales.	Élevé	Élevé	
	Office de l'élevage et des pâturages	L'Office de l'élevage et des pâturages (OEP) est chargé de promouvoir et de développer le secteur de l'élevage. Il est responsable des tâches suivantes : (1) développer la productivité de l'élevage, (2) développer les ressources fourragères et pastorales, (3) promouvoir les techniques d'élevage, (4) assurer le suivi du secteur et contribuer à son développement économique, et plus généralement accomplir toutes les tâches spécifiques qui lui sont confiées par l'État en vue du développement du secteur.	Bas	Faible	
	Presse et médias	La presse et les médias seront invités par le gouverneur à assister à la réunion de consultation. Permettre la diffusion d'informations sur le projet à un large public, y compris ceux qui ne participent pas directement aux réunions publiques.	Moyen	Moyen	

Identification des parties prenantes	Nom/titre de la partie prenante	Rôle dans le projet	Analyse: niveau d'influence	Analyse: niveau d'intérêt	Catégorie de partie prenante
<b>Groupes communautaires</b>	Communautés locales (El Mehemla)	La communauté locale la plus proche du projet est El Mehemla, située à environ 2,3 km.	Élevé	Élevé	
	Groupes vulnérables	Les groupes vulnérables pourraient être touchés de manière disproportionnée par le projet en raison des changements dans l'accès à la terre et des répercussions associées sur les moyens de subsistance, de l'augmentation du trafic routier et de la présence d'une main-d'œuvre nouvelle et majoritairement masculine.	Élevé	Élevé	
<b>ONG locales</b>	ONG - Association « Les Amis des Oiseaux » (AAO), partenaire de BirdLife International en Tunisie	L'association contribue à la conservation, à la bonne gestion et à la mise en valeur des zones clés pour la biodiversité (ZCB) en Tunisie.	Faible	Faible	
	ONG -Croissant-Rouge tunisien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection des femmes au sein des communautés locales contre les interactions négatives avec les travailleurs du projet.</li> <li>- La protection des femmes sur le lieu de travail.</li> <li>- La fourniture d'une aide aux femmes issues de ménages économiquement déplacés.</li> </ul>	Moyen	Moyen	
	ONG environnementale à Gabès	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la liaison entre les promoteurs de projets, les autorités et les communautés locales.</li> <li>- Participer aux consultations publiques afin d'exprimer les attentes et les préoccupations environnementales et sociales.</li> <li>- Contribuer à améliorer l'acceptation du projet par la population locale.</li> </ul>	Moyen	Moyen	

## 5 PROGRAMME ET CALENDRIER DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

Une participation complète et formelle est prévue provisoirement d'octobre à décembre 2025, durant la phase de divulgation et de pré-construction, puis de janvier 2025 à juin 2027 pendant la phase de construction, ainsi que tous les six mois au cours de la phase d'exploitation. L'objectif principal du programme d'engagement est de maintenir la dynamique d'engagement (après l'EIES) en gérant activement le flux d'informations précises et cohérentes vers et depuis les parties prenantes et en rationalisant un processus d'engagement efficace et transparent avec les parties prenantes. L'objectif global de l'engagement est d'informer, d'écouter, de consulter, d'impliquer et de collaborer.



**Figure 2 - DYNAMIQUE DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES**

Pour chaque partie prenante (individus ou groupes), les éléments suivants seront maintenus :

- **La méthode d'engagement** (par exemple, réunion individuelle, groupe de discussion, atelier),
- **La fréquence de l'engagement** requise pour chaque partie prenante (par exemple, ponctuel, hebdomadaire, mensuel, trimestriel, annuel)
- **Calendrier** avec les dates et les lieux où se dérouleront les activités d'engagement des parties prenantes,
- **Les outils d'engagement** (matériel/informations) requis pour chaque activité d'engagement, et
- Pour chaque activité d'engagement, les **ressources allouées** (responsable désigné de l'activité).

Le programme complet d'engagement des parties prenantes est présenté dans le Table 7 de ci-dessous. La divulgation d'informations étant un pilier d'un engagement réussi, le tableau ci-dessous présente également une description de la divulgation qui sera effectuée au cours de chaque phase du projet. Les preuves de toutes les divulgations effectuées au cours des différentes phases du projet se trouvent à l'**annexe D**.

**Tableau 7 - Programme d'engagement des parties prenantes**

Programme d'engagement et divulgation à chaque phase du projet						
N°	Parties prenantes identifiées	Méthode(s)	Fréquence	Calendrier	Outils/Contenu	Ressources
<b>Phase : Pré-construction (travaux préliminaires) (octobre 2025 - décembre 2025)</b>						
1	Ministères, agences gouvernementales nationales, gouvernement régional, autorités municipales, presse et médias. ONG environnementales et sociales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le lien électronique vers les fichiers du projet sera disponible sur le site web de la SFI/BERD et sur le site web du promoteur, avec des fichiers séparés pour le français et l'arabe.</li> <li>Consultation</li> </ul>	Une fois avant l'EIES	Phase ESIA avant la construction	<p><b><u>Ministères, agences gouvernementales nationales, gouvernement régional, autorités municipales et ONG environnementales et sociales :</u></b></p> <p>Une lettre officielle du promoteur les invitant à examiner le contenu du dossier d'information et une copie imprimée du NTS à l'aide d'un lien électronique vers de grandes cartes imprimées indiquant l'emplacement de la centrale solaire photovoltaïque et le rapport ESIA, NTS. Tous les fichiers/cartes seront disponibles en français.</p> <p><b><u>Consultation avec la presse et les médias</u></b></p> <p>Une réunion d'information en ligne sera organisée à l'intention de la presse et des médias actifs afin de présenter le contenu du NTS. Des copies des principaux documents du projet, y compris les cartes, seront mises à disposition via le lien électronique.</p>	Spécialiste social/CLO Bureau d'études pour la divulgation : EAM
2	Communautés locales, personnes vulnérables, propriétaires fonciers et utilisateurs des terres, et éleveurs	Consultation avec la communauté d'El Mehema, les personnes vulnérables, les propriétaires fonciers et les éleveurs	Une fois avant la construction	Phase EIE avant la construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>Grandes cartes imprimées indiquant l'emplacement de la centrale solaire photovoltaïque. Une brochure d'information sur le projet. Des formulaires de commentaires imprimés à utiliser à côté des boîtes à commentaires. Le tout disponible en arabe.</li> <li>Une réunion publique visant à présenter les principales conclusions de l'EIES aux hommes et aux femmes de la communauté locale d'El Mehema, ainsi qu'une réunion publique distincte avec les femmes de la communauté.</li> <li>Engagements supplémentaires auprès des personnes vulnérables vivant dans la communauté de Mehema, notamment les personnes âgées et autres personnes peu susceptibles d'assister aux réunions publiques.</li> <li>Réunion en petit comité avec le propriétaire foncier de la centrale solaire photovoltaïque qui loue le terrain, ainsi qu'avec les utilisateurs du terrain (les éleveurs) afin de discuter des conclusions de l'EIES.</li> </ul>	Spécialiste social /CLO Bureau d'études pour la divulgation : EAM

Programme d'engagement et divulgation à chaque phase du projet						
N°	Parties prenantes identifiées	Méthode(s)	Fréquence	Calendrier	Outils/Contenu	Ressources
<b>Phase : Construction (janvier 2026 - juin 2027)</b>						
1	Ministères, agences gouvernementales nationales, gouvernement régional, autorités municipales, presse et médias ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lettre officielle du promoteur indiquant le début imminent de la phase de construction afin de fournir aux parties prenantes des détails sur l'état d'avancement des travaux et la conception finale de la centrale solaire photovoltaïque.</li> <li>Réunions individuelles avec les parties prenantes sur demande expresse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La lettre doit être envoyée au moins 3 mois avant le début des travaux de construction, puis suivie d'un engagement continu par courrier tous les 6 mois jusqu'à l'achèvement des travaux de construction</li> </ul>	Phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un lien vers la dernière série de cartes SIG disponibles pour le projet, qui sera publiée sur le site web du promoteur (en arabe et en français). Une brochure d'information sur le projet sera disponible (en arabe et en français).</li> <li>Presse et médias</li> <li>Une réunion d'information sera organisée à l'intention de la presse et des médias actifs afin de présenter le contenu du Résumé Non Technique (RNT), de partager les cartes et de fournir des détails sur l'avancement des travaux.</li> </ul>	RNT
2	Communautés locales, personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunion publique dans la communauté d'El Mehemla, y compris une réunion publique séparée avec les femmes locales.</li> <li>Réunions avec les personnes vulnérables vivant dans la communauté d'El Mehemla, notamment les personnes âgées et autres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une fois la phase de construction commencée</li> </ul>	Phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un lien vers la dernière série de cartes SIG disponibles pour le projet, qui sera publiée sur le site web du promoteur (en arabe et en français). Une brochure d'information sur le projet sera disponible (en arabe et en français).</li> <li>Presse et médias</li> <li>Une réunion d'information sera organisée à l'intention de la presse et des médias actifs afin de présenter le contenu du RNT, de partager des cartes et de fournir des détails sur l'avancement des travaux.</li> </ul> <p><b><u>Les activités visant à discuter des sujets suivants à l'aide des cartes et de la brochure d'information sur le projet :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un bref résumé de la phase de construction, y compris l'installation des clôtures périphériques et la présence de la main-d'œuvre. Cela inclura les futures restrictions d'accès au terrain à l'intérieur de la centrale solaire photovoltaïque.</li> <li>Risques pour la santé et la sécurité de la communauté liés aux personnes qui tentent d'entrer sur le chantier.</li> </ul>	Spécialiste social /CLO

Programme d'engagement et divulgation à chaque phase du projet						
N°	Parties prenantes identifiées	Méthode(s)	Fréquence	Calendrier	Outils/Contenu	Ressources
		<p>personnes peu susceptibles d'assister aux réunions publiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions dans les écoles locales pour informer les jeunes des risques pour la santé et la sécurité de la communauté.</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le processus utilisé pour recruter la population locale pendant la phase de construction.</li> <li>• Le mécanisme de réclamation qui peut être utilisé pour faire part d'une préoccupation, y compris le recours à des CLO pour aider le promoteur à interagir avec la communauté, et également pour permettre à la communauté de faire part de ses préoccupations concernant le projet si elle le souhaite. Cela inclura également des détails sur les CLO masculins et féminins qui seront disponibles.</li> <li>• Les contrôles utilisés pour garantir que tous les déplacements routiers sont effectués en toute sécurité.</li> <li>• L'utilisation de l'eau et la production d'eaux usées par le projet, ainsi que les contrôles visant à prévenir la pollution.</li> <li>• La production de déchets par le projet et les contrôles visant à prévenir la pollution.</li> <li>• La production potentielle future de bruit et d'émissions atmosphériques, y compris la poussière.</li> <li>• La présence d'un campement pour les travailleurs, si nécessaire, et le code de conduite des travailleurs afin de garantir un comportement responsable de la main-d'œuvre à tout moment.</li> <li>• Des entretiens avec les travailleurs</li> </ul>	
3	Engagement des travailleurs	Formation initiale	Début de l'emploi et tous les 3 mois	Au début du travail et tous les 3 mois sur le site	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation PowerPoint d'intégration</li> <li>• Présentation PowerPoint de remise à niveau</li> <li>• Présentation orale des travaux sur le site et orientation sur l'emplacement du site et les points d'accès en cas d'urgence</li> </ul>	Responsable HSE/CLO
Phase : Exploitation (à partir de juin 2027)						
1	Ministères, agences gouvernementales nationales, gouvernement régional, autorités municipales, presse et médias. ONG environnementales et sociales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport environnemental et social annuel</li> <li>• Réunions individuelles</li> </ul>	Rapport environnemental et social annuel Réunions individuelles tous les 6 mois	Phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soumission d'un rapport annuel sur les performances environnementales et sociales disponible en français et en arabe.</li> <li>• Réunions individuelles avec les parties prenantes si nécessaire.</li> <li>• Une séance d'information sera organisée à l'intention de la presse et des médias afin de présenter le contenu du rapport annuel sur la performance environnementale et sociale et de sensibiliser au mécanisme de gestion des plaintes.</li> </ul>	Spécialiste social CLO
	Communautés locales	• Résumé rapport du	Tous les 6 mois, réunions individuelles avec les	Phase d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résumé du rapport environnemental et social annuel intégré dans un résumé imprimé de 3 à 4 pages afin de fournir des détails sur les risques et les impacts des communautés</li> </ul>	Spécialiste social /CLO

Programme d'engagement et divulgation à chaque phase du projet						
N°	Parties prenantes identifiées	Méthode(s)	Fréquence	Calendrier	Outils/Contenu	Ressources
		environnemental et social annuel	propriétaires fonciers		opérationnelles et de sensibiliser au mécanisme de gestion des plaintes.	

## **5.1 Engagement auprès des minorités et des personnes vulnérables**

L'EIES a identifié les minorités et les personnes vulnérables de la région comme appartenant à la communauté la plus proche de la centrale solaire photovoltaïque, à savoir El Mehenna, située à environ 2,3 km.

Le projet reconnaît la situation défavorisée de ces groupes de parties prenantes et a donc intégré leur engagement dans le programme d'engagement décrit ci-dessus. Si des groupes de femmes, de personnes âgées, de jeunes et des groupes culturels existent sous la forme d'associations, de collectifs ou de groupes de travail, mais ne sont identifiés qu'au cours du déploiement du programme d'engagement, le projet inclura une interface et une interaction avec eux. Le programme d'engagement n'est pas finalisé dans ce PEPP, mais sera élargi et mis à jour au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Si aucun groupe représentatif de ce type n'existe, le projet ciblera, lors de réunions publiques, ces groupes pour des réunions de groupes de discussion distinctes à une date et une heure convenue. Dans le cadre d'une stratégie supplémentaire, les informateurs clés du projet pourraient aider à identifier les personnes susceptibles de former ces groupes à impliquer.

Cela permettra un processus de partage d'informations plus transparent, avec un processus de participation plus équilibré et plus représentatif.

## **5.2 Engagement avec les organisations non gouvernementales (ONG)**

Les organisations communautaires (CBO) et les organisations non gouvernementales (ONG) ont la capacité de partager les connaissances, les besoins et les souhaits de la communauté avec le projet grâce à leurs relations étroites avec les populations locales. Non seulement elles s'efforcent d'apporter des solutions durables, mais elles couvrent également un large éventail de connaissances sectorielles telles que les soins de santé, l'agriculture, l'éducation et les besoins en formation dont le projet pourrait avoir besoin pour ses programmes d'investissement communautaire.

Il est dans l'intérêt du projet de les impliquer dès que possible dans le processus d'engagement.

## **5.3 Intégration des résultats de l'engagement dans le système de gestion environnementale et sociale (SGES)**

L'objectif du PEPP va bien au-delà de la présentation d'une base solide pour la collaboration actuelle et future avec les parties intéressées et concernées. Il vise également à garantir que les résultats de cet engagement soient pris en compte dans le SGES au niveau du site et dans le plan de gestion de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des conditions sociales de Voltalia.

L'engagement avec les parties prenantes peut également éclairer les pratiques au niveau du site, telles que le déploiement du mécanisme de traitement des griefs, et les plans de gestion, tels que le plan d'intervention d'urgence, le plan de gestion du logement des travailleurs, le plan de gestion de la biodiversité et, bien sûr, le présent PEPP.

Toutes les connaissances locales utiles sur la manière de mieux réagir aux situations d'urgence compte tenu du contexte local, de traiter les travailleurs et de gérer leur comportement, et de mieux planifier la biodiversité locale, qui est une ressource partagée par les communautés locales depuis de nombreuses années, seront transférées dans le SGES du site.

Le HSESMP cherchera toujours à s'améliorer grâce aux connaissances tirées des pratiques locales.

## 6 DES RESSOURCES ET DES RESPONSABILITÉS

Cette section décrit la structure organisationnelle et les fonctions de gestion au sein de Voltalia qui sont responsables des activités d'engagement des parties prenantes décrites dans la présente PEPP.

Au cours du processus de l'EIES, le Bureau d'études E&S prépare la première version du PEPP et est chargé de mener directement ou d'aider Voltalia à mener les activités d'engagement. Il convient de noter que cela peut inclure le mécanisme de réclamation. En général, il s'agit d'un Bureau d'études E&S externe qui apporte son soutien à Voltalia dans les phases initiales de l'engagement. À la fin du processus d'EIES, le Bureau d'études E&S préparera une version mise à jour du PEPP qui inclura les principaux résultats des activités d'engagement menées au cours de cette phase. Le format de ces résultats doit être conforme aux modèles Engage pour pouvoir être téléchargé sur la plateforme. La plateforme Engage elle-même ne sera pas accessible aux tiers.

Voltalia assumera la responsabilité des mises à jour régulières du PEPP avant et pendant la phase de construction du projet, puis à nouveau pendant la phase d'exploitation et de maintenance du projet.

Les autres entrepreneurs et sous-traitants ne seront pas autorisés à mener ou à organiser des activités d'engagement de manière autonome. En outre, les travailleurs des entrepreneurs et sous-traitants ne seront pas autorisés à recueillir les griefs des individus ou des groupes, mais devront les rediriger vers le canal officiel de soumission. Les travailleurs devront être correctement informés de cette attente lors de la formation initiale. Les entrepreneurs et sous-traitants peuvent toutefois être impliqués par Voltalia dans des activités d'engagement spécifiques, selon les besoins, et dans la mise en œuvre de mesures de résolution dans le cadre du mécanisme de traitement des plaintes.

Les rôles et responsabilités décrits ci-dessous peuvent être adaptés à la structure organisationnelle de Voltalia sur le site pendant la construction, étant entendu que toutes les tâches indiquées sont correctement attribuées à une personne responsable. Le fonctionnement du projet relèvera de la responsabilité de Voltalia. Tout le personnel affecté aux activités d'engagement des parties prenantes devra être qualifié pour les tâches qu'il accomplit. Si nécessaire, le personnel recevra une formation appropriée afin de s'assurer qu'il est apte à exercer ses fonctions.

Le responsable E&S du projet est chargé de superviser et de coordonner toutes les activités liées à l'engagement des parties prenantes, y compris le soutien à la mise en œuvre du mécanisme externe des plaintes (MEP) du projet qui cible les parties prenantes externes telles que les communautés, et présenté dans le document .....code ..... ; et le mécanisme interne des plaintes (MIP) du projet qui cible l'ensemble de la main-d'œuvre, dirigé par l'EPC du projet et présenté dans le document .....code....).

Les responsabilités comprennent:

- Soutenir la mise en œuvre du mécanisme interne de traitement des plaintes (IGM) et du mécanisme externe de traitement des plaintes (EGM) ;
- Veiller à ce que tous les aspects liés à l'engagement des parties prenantes figurent en permanence à l'ordre du jour de toutes les réunions de la direction et à ce que toutes les mesures découlant des décisions de la direction soient mises en œuvre en accord avec la participation des parties prenantes,
- Déterminer les ressources nécessaires à la mise en œuvre efficace de ce PEPP,

- Participer aux réunions des parties prenantes avec les membres de l'équipe technique et veiller à ce que les commentaires et les demandes des parties prenantes soient traités dans les délais convenus, et
- Assurer le suivi de toute plainte et non-conformité, non-respect ou déviation par rapport aux exigences du présent PEPP.

Les tâches spécifiques de gestion des plaintes comprennent :

- S'assurer que la plainte/le grief est clairement défini/vérifié et pleinement compris sans aucune ambiguïté,
- Identifier la cause profonde de la plainte, enquêter pour déterminer si la plainte est fondée ou non, identifier les mesures à mettre en œuvre pour traiter le problème et déterminer le délai pour leur mise en œuvre (le cas échéant),
- Dans le cas de griefs très sensibles, le conseiller social a le pouvoir de les transmettre à un niveau supérieur.
- Veiller à ce que tout le personnel du projet, y compris les entrepreneurs/sous-traitants EPC, soit formé au contenu de cette procédure.
- S'assurer que la communauté et les parties prenantes concernées par le projet sont pleinement informées du contenu de cette procédure, y compris du processus de dépôt d'une plainte.
- Médiation dans toutes les plaintes reçues sur le site par les voies appropriées, et
- Si la plainte n'est pas résolue, proposer au plaignant des solutions pour trouver une issue. Remarque : VLT ne sera plus responsable des plaintes qui passent d'un mécanisme de règlement des litiges interne au site à un mécanisme externe, tel que le système judiciaire.

**Le responsable des relations avec la communauté (CLO) du projet (VLT)** servira de point de contact avec les communautés locales, les dirigeants et les autres parties prenantes dans le but d'établir une communication efficace et d'améliorer les relations entre les communautés et les projets Voltalia. Le CLO apporte son soutien à l'élaboration, à la gestion et à la facilitation de la stratégie d'engagement communautaire, du plan d'action et des activités de terrain connexes pour chaque projet. En outre, le CLO de VLT est responsable de la maintenance et de l'entretien du mécanisme de règlement des griefs externes destiné aux communautés et aux autres parties intéressées et concernées. Ses tâches comprennent :

- Aider à l'élaboration de divers programmes visant à informer les membres de la communauté sur les projets et à soutenir la participation active de la communauté au cours des différentes phases du projet.
- Travailler en étroite collaboration et de manière efficace avec les autres membres du personnel de Voltalia **E&S Manager** afin de sensibiliser les communautés aux différents aspects des projets,
- Travailler en étroite collaboration avec les consultants chargés de l'étude et les autres prestataires afin de s'assurer que les communautés sont informées de leurs activités et des attentes en matière de participation publique, le cas échéant,
- Fournir en permanence à Voltalia et au spécialiste social des informations sur les questions et préoccupations nouvelles et émergentes au sein de la communauté et recommander des stratégies et des interventions pour y répondre,
- Préparer et soumettre des rapports réguliers et des mises à jour sur les questions communautaires à Voltalia et au conseiller social, aux entrepreneurs du projet et aux autres parties intéressées, si nécessaire.
- Effectuer régulièrement des contrôles ponctuels dans les zones du projet avec les responsables du projet afin d'alimenter les rapports d'avancement,

- Participer aux réunions importantes pour suivre l'avancement des projets.
- Accomplir d'autres tâches qui peuvent être assignées de temps à autre par Voltalia.

Les tâches spécifiques liées à la gestion des plaintes comprennent :

- Recevoir, enregistrer et traiter les plaintes/griefs,
- Contacter le plaignant si des éclaircissements supplémentaires sont nécessaires,
- au plaignant le processus et les délais pour les étapes restantes de la procédure et l'informer de la manière dont la plainte sera traitée,
- Assurer la liaison avec le plaignant depuis le moment où la réclamation est enregistrée (réception) jusqu'à sa clôture,
- S'assurer que la plainte/le grief est clairement défini/vérifié et parfaitement compris, sans aucune ambiguïté,
- Communiquer/vérifier avec le plaignant en fonction du mode de communication préféré indiqué par celui-ci dans le formulaire de plainte,
- Préparer et classer tous les formulaires de plainte,
- Assurer la médiation dans toutes les plaintes reçues par le site par les voies appropriées,
- Fournir toutes les informations nécessaires conformément à cette procédure chaque fois qu'il y a un grief, et
- Veiller à ce que les griefs soient résolus de manière simple, rapide et définitive.

**Le responsable des relations avec la communauté (CLO)** du contractant (EPC) est chargé de mettre en œuvre les activités d'engagement et joue un rôle essentiel en tant qu'agent interne pour les questions sociales et liées aux parties prenantes au sein de l'organisation du contractant (EPC) et de ses sous-traitants. Le CLO sera présent sur le site tous les jours pendant la construction, notamment en raison de sa responsabilité de mettre en œuvre le mécanisme interne de réclamation pour la main-d'œuvre. Si possible, le CLO devrait être membre de la communauté locale, afin de faciliter la communication et les relations avec les travailleurs locaux. Les responsabilités du CLO comprennent les suivantes :

- Assurer la liaison avec les travailleurs et le responsable juridique du projet afin de garantir leur engagement global conformément aux indications du présent plan.
- Organiser et participer à toutes les activités d'engagement menées.
- Fournir des informations et un soutien aux équipes techniques pour les réunions avec les travailleurs.
- Mettre en œuvre et coordonner le mécanisme interne de traitement des plaintes et superviser son fonctionnement quotidien.
- Préparer des rapports hebdomadaires sur les griefs (et mettre à jour la base de données des griefs) à soumettre au **spécialist E&S** de Voltalia.

## 7 MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Le mécanisme de gestion des plaintes du projet s'applique aux activités de conception, de construction, d'exploitation et de maintenance du projet. Il comprend les procédures de traitement des griefs déposés par toute personne concernée ou intéressée ou tout membre du personnel qui souhaite déposer une plainte/un grief ou faire part de ses préoccupations, réclamations ou suggestions concernant les activités du projet ou son empreinte (à l'intérieur et à l'extérieur de la zone d'influence sociale (Aol)<sup>4</sup> et permet leur résolution en temps opportun.

Le projet prévoit deux types de processus et de systèmes de gestion des griefs :

- **Le mécanisme externe des plaintes (MEP)** du projet, qui cible les communautés et les autres parties prenantes. Le MEP peut être considéré comme une procédure élaborée par Voltalia .....code doc.....
- **Le mécanisme interne des plaintes (MIP)** du projet, qui cible la main-d'œuvre du projet. Cela inclut le personnel du site de VLT, le personnel du site des EPC et tous les entrepreneurs et sous-traitants basés sur le site. LE MIP peut être considéré comme une procédure élaborée par Voltalia .....code doc.....

Tous les travailleurs auront accès à un système de traitement des plaintes pleinement opérationnel, conformément à l'IGM. Toutes les parties prenantes, qu'elles soient intéressées ou concernées, et qui ne font pas partie de la main-d'œuvre du projet, auront accès à un système de traitement des plaintes pleinement opérationnel, conformément au MEP.

VLT aura une personne responsable sur place à tout moment, tout comme tout entrepreneur EPC. Les plaintes seront reçues par le responsable E&S de l'EPC et/ou le CLO, qui les enregistrera officiellement et en assurera le suivi, tandis que le responsable E&S de l'EPC enquêtera et résoudra les plaintes (éventuellement avec l'aide d'autres cadres supérieurs concernés). À la fin de chaque semaine, le CLO de Voltalia et le spécialiste E&S de Voltalia recevront un rapport et une base de données actualisée des plaintes de la part de l'EPC afin que toutes les plaintes en suspens puissent être suivies par Voltalia et que des mesures puissent être prises si nécessaire. La base de données actualisée des plaintes reçue de l'entrepreneur EPC devra être conforme au modèle de plainte fourni par Voltalia et figurant à l'annexe E. Toutes les plaintes sensibles, telles que celles relatives à la violence sexiste et à la violence domestique, doivent être directement téléchargées sur le portail éthique de Voltalia (<https://secure.ethicspoint.eu/domain/media/en/gui/106905/index.html>). Le téléchargement peut être effectué par le spécialiste E&S de l'EPC, le CLO ou directement par le plaignant. Dans ce cas, il doit également être signalé au spécialiste E&S de Voltalia avec le numéro de référence approprié fourni par Ethicspoint. Une fois qu'une plainte sensible est déposée via Ethicspoint, le comité d'éthique de Voltalia (qui fonctionne au niveau de l'entreprise) accélère le traitement du dossier afin de trouver une solution. Pendant l'enquête, le comité d'éthique prendra des mesures provisoires pour atténuer la détresse physique, mentale et émotionnelle subie par les plaignants/survivants et les auteurs présumés.

Un code QR pour toutes les plaintes est à la disposition de tous les employés (internes) et des personnes externes (toutes les autres parties intéressées et concernées qui ne font pas partie du personnel). Le code QR est diffusé dans le cadre de campagnes de sensibilisation et de formation sur site et hors site, ainsi que sur des affiches GRM et GBV-H.

<sup>4</sup> Selon l'EIES, la zone d'impact social (Aol) est la zone d'un rayon de 3 km autour du site du projet, qui comprend tous les récepteurs sociaux.



**Figure 3 - CODE QR POUR ACCÉDER DIRECTEMENT AU GRM**

Un processus similaire de résolution des griefs est utilisé pour le MIP et Le MEP. Un organigramme est présenté ci-dessous, indiquant les activités prévues et les personnes responsables, le processus de traitement des griefs et le calendrier prévu pour les résolutions.

## ACTIVITÉ ET RESPONSABILITÉ

**Sensibilisation du GRM**  
CLO EPC et responsable E&S/IR/RH EPC  
CLO et conseiller social de Voltalia

**Réception, enregistrement, classification, accusé de réception**  
EPC CLO & EPC E&S/ IR/ Responsable RH Voltalia CLO & Spécialiste social Coordinateur RH (Entreprise)

**Examiner et enquêter**  
GRM interne  
Responsable E&S/ IR/ RH EPC  
Coordinateur RH Voltalia (Entreprise)  
**GRM externe**  
Conseiller social et gestion Voltalia

**Élaborer des options de résolution, répondre à la plainte, réévaluer si nécessaire, obtenir l'accord si accepté.**  
GRM interne  
EPC E&S/ IR/ Responsable RH  
Coordinateur RH Voltalia (entreprise)  
GRM externe  
Conseiller social en collaboration avec la

**Suivi et soutien à la mise en œuvre des résolutions**  
(Responsable E&S EPC et conseiller social Voltalia)

## PROCESSUS ET CALENDRIER

Promouvoir la disponibilité et l'utilisation du GRM interne et externe. Pour les travailleurs, une initiation et une formation appropriées, des boîtes GRM et la disponibilité du personnel doivent être communiquées. Pour les communautés et autres, des ateliers, des affiches, des annonces, des boîtes GRM et la disponibilité du personnel doivent être communiqués.

Identification du grief → Enregistrement du grief → Catégorisation de la plainte → Accusé de réception envoyé au(x) plaignant(s)

Dans un délai d'un jour (24 heures) suivant la réception de la plainte

Définition de la méthode d'enquête appropriée → Allouer les ressources appropriées → Poursuite de l'enquête → Identification de la solution principale

Dans les 5 jours suivant la réception de la plainte

Communication de la solution au(x) plaignant(s)

Solution non acceptée → Réévaluer

Communication de la résolution au(x) plaignant(s)

Proposition d'une solution révisée

Résolution acceptée → Grievance classée

La résolution n'est toujours pas acceptée → Recours externes\* (action en justice)

Remarque : le(s) plaignant(s) peut (peuvent) à tout moment engager volontairement des recours

Dans les 7 jours suivant la réception de la plainte  
Si la résolution proposée n'est pas acceptée par le(s) plaignant(s), une résolution révisée sera proposée dans les 3 jours suivant le rejet de la résolution.

Dans les 10 jours suivant la réception de la plainte, clôturer ou marquer comme non résolue\_ Recours externe demandé

Figure 4 - PROCESSUS DE GESTION DES GRIEFS

## 7.1 Niveau de gravité des plaintes

Une fois qu'une réclamation est reçue et enregistrée, elle est évaluée et classée afin de déterminer son niveau de gravité. Le tableau ci-dessous présente les étapes préalables au classement d'une réclamation en fonction de son niveau de gravité. La typologie des griefs, représentée par IG (grief interne) ou EG (grief externe) 1, 2, 3 ou 4, indique les caractéristiques du contenu du grief. L'importance du grief est déterminée selon les niveaux « faible », « moyen » ou « élevé ».

*Tableau 8 - Typologie et importance des plaintes*

Typologie des griefs			
IG/ EG 1	IG/ EG 2	IG/ EG 3	IG/ EG 4
<u>Demande d'informations ou d'éclaircissements</u> sur les points suivants (sans s'y limiter) : infrastructures, chantier de construction, relations avec le personnel, droits contractuels, droits coutumiers ou droits humains et du travail, y compris les sujets qui ne sont pas directement liés au projet	<u>Questions / préoccupations</u> Toute préoccupation, mécontentement ou insatisfaction qu'un travailleur ou une partie prenante externe pourrait avoir sur le lieu de travail ou en rapport avec les conditions d'hébergement	<u>Demandes / Pétitions / Protestations</u> émanant de la main-d'œuvre ou de parties prenantes externes	<u>Plaintes</u> (y compris, mais sans s'y limiter) concernant la rémunération et les avantages sociaux, le harcèlement, les conditions de travail, la discrimination, le comportement des entrepreneurs, les dommages matériels
Importance des griefs			
<b>Faible</b>	Préoccupation, réclamation ou grief concernant un manque d'informations ou des informations fournies peu claires.		
<b>Moyenne</b>	Préoccupations, réclamations ou griefs émanant des travailleurs (individuellement ou collectivement) ou de parties prenantes externes (individuellement ou collectivement) susceptibles de compromettre le développement du projet à court ou moyen terme.		
<b>Élevée</b>	Préoccupation, réclamation ou plainte impliquant les travailleurs, un groupe collectif de travailleurs ou des parties prenantes externes. Concerne : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Violation du code de conduite par l'entrepreneur ou l'entreprise,</li> <li>• Violations/transgressions des droits de l'homme,</li> <li>• Violation par le sous-traitant ou l'entreprise de la législation du travail du pays,</li> <li>• Non-respect des principes consacrés dans les normes internationales en matière d'environnement et de sécurité.</li> </ul> Risque à court et à long terme pour la continuité du projet.		

L'évaluation croisée de la **typologie et de l'importance des plaintes** permet de classer ces derniers **selon leur niveau de gravité**. Le niveau de gravité d'un grief guide les personnes chargées d'enquêter et d'y répondre quant à l'urgence et à la nécessité éventuelle de le transmettre à l'EPC et à Voltalia pour qu'ils y donnent suite. Tous les griefs classés au **niveau de gravité 3** sont automatiquement transmis à Voltalia pour intervention.

Tableau 9 -

Catégorisation du niveau de gravité des plaintes

Typologie	Importance	Faible	Moyenne	Élevée
IG/ EG 1		Niveau 1	Niveau 1	Niveau 1
IG/ EG 2		Niveau 1	Niveau 1	Niveau 1
IG/ EG 3		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2
IG/ EG 4		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3

Une fois la classification de la plainte effectuée, les méthodes d'enquête appropriées et les ressources nécessaires pour mener l'enquête sont déterminées.

- Une plainte **de niveau 1** exige que le CLO/Spécialist E&S répondent à la demande d'informations ou de clarification du plaignant, ce qui peut être rapidement fait par l'envoi officiel d'une lettre écrite et des pièces justificatives, si elles sont disponibles.
- Une plainte **de niveau 2** comprend les préoccupations, les réclamations ou le mécontentement exprimés par le(s) plaignant(s) (individuellement ou en groupe) qui pourraient compromettre l'avancement du projet à moyen terme. De telles plaintes exigent que le Spécialist E&S informe immédiatement le chef de projet de la plainte potentielle de niveau 2 et commence à collaborer avec le responsable E&S EPC, le responsable du site et le responsable des ressources humaines (si nécessaire), afin de résoudre les problèmes en temps opportun.
- Une plainte **de niveau 3** correspond au niveau de gravité le plus élevé et peut impliquer des mesures disciplinaires ou la nécessité d'une enquête plus approfondie ou prolongée. Dans tous les cas ci-dessous, il est essentiel que la direction de l'EPC et la direction du site Voltalia soient tenues informées de l'évolution de la situation par l'intermédiaire du Spécialist E&S de Voltalia :
  - La nécessité de faire appel à des témoins,
  - La nécessité d'utiliser des caméras de vidéosurveillance (CCTV) et d'autres appareils d'enregistrement audio/vidéo dans le cadre de la collecte de preuves, et
  - La mobilisation de ressources supplémentaires (comme dans le cas d'un préjudice psychosocial subi par la victime d'abus) à des fins de traitement. Toutes les plaintes de nature sensible (comme celles enregistrées via le site Ethicspoint de Voltalia) nécessiteront l'intervention du service de conformité de VLT. Dans des circonstances extrêmes, il peut être nécessaire de faire appel à un enquêteur externe indépendant pour recueillir des informations afin de mener une analyse indépendante des causes profondes.

Le modèle de base de données des plaintes qui sera utilisé pour ce projet se trouve à **l'annexe E**.

## 8 SUIVI ET EVALUATION

Il est essentiel de conserver des registres des activités d'engagement des parties prenantes et des communications associées tout au long du cycle de vie du projet. Une tenue rigoureuse des registres permet non seulement de refléter fidèlement le processus suivi, mais sert également d'indicateur de la conformité du processus d'engagement des parties prenantes avec le cadre réglementaire, les politiques et la plateforme Engage de Voltalia.

Voltalia sera chargée de suivre toutes les activités réalisées conformément aux engagements pris dans le présent PEPP. Le processus de tenue des registres comprendra les aspects suivants :

- Identification et cartographie des parties prenantes, mises à jour périodiquement,
- Registre des activités d'engagement des parties prenantes, avec une indication pour chaque activité réalisée, y compris le lieu, les participants, les informations divulguées et les résultats de l'activité. Si les parties prenantes y consentent, des photos de chaque activité seront prises et stockées de manière appropriée,
- Copies de tous les supports de communication distribués aux parties prenantes,
- Rapports périodiques préparés, et
- Versions mises à jour du PEPP.

Le programme d'engagement des parties prenantes, formulé et présenté dans **la section5**, servira de toile de fond au rapport d'engagement du projet. Tous les impacts du projet et les mesures d'atténuation appliquées pendant le projet feront partie du contenu du transfert d'informations du projet aux parties prenantes. La collaboration entre le projet et les parties prenantes sur les opportunités et stratégies supplémentaires d'atténuation sera un effort continu, résultant en grande partie de l'engagement continu des parties prenantes. La preuve de cette collaboration prendra la forme de procès-verbaux de réunions (MoM) qui fourniront des données probantes de cette collaboration.

Voltalia publie chaque année un rapport sur la durabilité de l'entreprise qui présente de manière exhaustive l'engagement des parties prenantes comme l'un des paramètres de reporting. Le rapport sur la durabilité est disponible sur le site web de la société et est en libre accès.

### 8.1 Suivi du PEPP

Les rapports mensuels sur les indicateurs clés de performance (KPI) comprendront des KPI spécifiques liés à l'engagement des parties prenantes et au suivi des plaintes et de leur résolution. Voir **le tableau» (Suivi des plaintes des parties prenantes)** ci-dessous.

Tableau 10 -

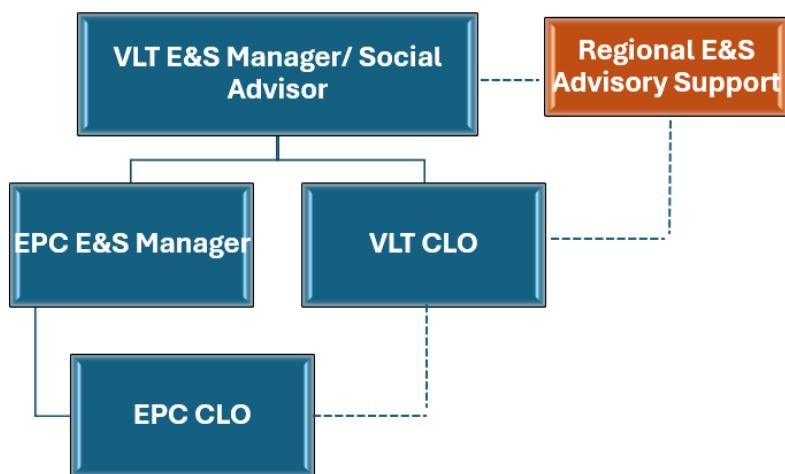
Indicateurs clés de performance PEPP

N°	KPI	Cible	Fréquence de collecte des données	Mesures de suivi	Ressources/R esponsabilité
1	Jours sans incident environnemental ou social significatif <sup>5</sup>	Aucun incident environnemental ou social majeur	Hebdomadaire	Nombre d'incidents environnementaux et sociaux significatifs	Responsable E&S EPC
2	Plaintes des parties prenantes externes (communauté)	Toutes les plaintes externes de la communauté doivent être résolues dans un délai de 10 jours	Hebdomadaire	Registre des plaintes (nombre de plaintes communautaires résolues / nombre de plaintes communautaires reçues)	CLO et Spécialist E&S de VLT
3	Griefs des parties prenantes internes (main-d'œuvre)	Toutes les plaintes externes de la communauté doivent être résolues dans un délai de 10 jours	Hebdomadaire	Registre des griefs (nombre de griefs liés au travail clos / nombre de griefs liés au travail reçus)	CLO EPC et responsable E&S
4	Engagement des parties prenantes	100 % Activités d'engagement des parties prenantes conformément au PEPP	Mensuel	Journal d'engagement des parties prenantes - (% d'activités d'engagement des parties prenantes (nombre d'activités d'engagement des parties prenantes menées / nombre d'activités d'engagement des parties prenantes prévues))	Spécialist E&S VLT
5	Commentaires de la communauté	Suggestions sociales	Mensuel	Nombre de suggestions ou commentaires sociaux provenant de la communauté locale	Spécialist CLO et VLT E&S

<sup>5</sup> Le terme « significatif » désigne les incidents susceptibles de faire passer le scénario de risque du projet de « faible/moyen » à « élevé ».

## 9 LES FONCTIONS DE GESTION

La supervision complète du PEPP sera assurée par le responsable E&S du projet / spécialiste social. Le CLO de Voltalia rendra compte directement au responsable E&S ou au conseiller social de Voltalia, tout en maintenant un lien avec le CLO de l'EPC. Le CLO de l'EPC est chargé de rendre compte au responsable E&S de l'EPC, qui à son tour rend également compte au responsable E&S / spécialiste social de Voltalia. Dans le cadre de ce projet, Voltalia a également confié un rôle consultatif à sa ressource offshore, qui agit en tant que soutien consultatif régional E&S. Ceci est illustré dans le schéma hiérarchique ci-dessous.



**Figure 5 - FONCTION DE GESTION PEPP**

Les rôles de gestion PEPP désignés comprennent :

Responsable E&S Voltalia/Conseiller social : .....Nom...

Spécialiste E&S Voltalia (régional) : .....Nom...

Directeur juridique de Voltalia : .....Nom...

Responsable E&S EPC : .....Nom...

Directeur juridique EPC: .....Nom...

### 9.1 Communication interne du PEPP

Au cours des réunions hebdomadaires consacrées au projet, le responsable E&S de Voltalia communiquera les tâches achevées et en cours du PEPP du projet. Les domaines présentant des difficultés particulières seront mis en évidence, pour lesquels une assistance supplémentaire pourrait être nécessaire de la part des projets sur la gestion du site. Conformément aux procédures de travail standard, le chef de projet et le responsable de site des équipes Voltalia et EPC doivent avoir une connaissance approfondie des activités d'engagement internes et externes et être en mesure d'apporter leur soutien lors de réunions prédéterminées auxquelles leur présence est requise.

### 9.2 Outils de gestion

Voltalia dispose d'une plateforme numérique (la plateforme Engage) qui recueille de manière exhaustive toutes les informations relatives au projet (y compris les communications, l'engagement, les plaintes/réclamations) dans les communautés locales touchées par le projet, les communautés plus larges et la main-d'œuvre. Les informations qui alimentent la plateforme « Engage » proviennent de deux sources. La première concerne tous les éléments liés à la main-d'œuvre, où les informations compilées par l'EPC sont transférées au CLO de Voltalia et au responsable E&S de Voltalia. La seconde provient

directement des informations compilées par le CLO de Voltalia (pour toutes les interactions avec la communauté et les parties prenantes au sens large) et est transmise au responsable E&S/spécialiste social de Voltalia. Dans les deux cas, les CLO de l'EPC et de Voltalia sont formés à l'utilisation des modèles de classeurs Engage afin de transférer rapidement les données vers la plateforme Engage.

Les responsables E&S de Voltalia sont les seuls opérateurs agréés de la plateforme « Engage » et ont donc le pouvoir ultime d'examiner et d'ajuster les informations avant et après la collecte des données et leur téléchargement sur la plateforme. Ces informations téléchargées peuvent être extrapolées à partir de la plateforme à tout moment afin de fournir des informations de suivi et de contrôle selon les besoins. Cela permettrait de présenter les données calculées qui peuvent être intégrées dans les rapports d'engagement périodiques du projet, en utilisant le programme d'engagement des parties prenantes présenté dans **la section 5** comme indicateurs à utiliser pour établir les rapports.

### 9.3 Gestion des relations avec les contractants

Comme pour la plupart des projets Voltalia, le maître d'œuvre EPC fait souvent appel à plusieurs sous-traitants afin de remplir ses obligations contractuelles envers Voltalia. Voltalia, par l'intermédiaire de son responsable E&S/conseiller social, supervise les relations entre les parties prenantes locales et les entrepreneurs, en particulier lorsque le recrutement et l'approvisionnement auprès de prestataires de services locaux sont recherchés. Chaque action menée par l'EPC et ses sous-traitants est signalée à l'avance lors des réunions hebdomadaires de l'équipe de projet et, si l'une de ces actions nécessite l'organisation de réunions locales, c'est le CLO de Voltalia qui apporte son aide. Alors que le CLO de l'EPC est chargé de maintenir les relations internes (main-d'œuvre) avec les parties prenantes, c'est le CLO de Voltalia qui est chargé de maintenir les relations externes (locales et plus larges) avec les parties prenantes, avec le soutien du responsable E&S de Voltalia.

À aucun moment, des réunions avec des représentants locaux n'auront lieu sans la présence du CLO de Voltalia, que ce soit par l'EPC ou ses sous-traitants. Toutes les réunions donneront lieu à un compte rendu des discussions et les résultats seront immédiatement transmis au responsable E&S de Voltalia pour information.

## **ANNEXE A :**

### **Procès-verbal de la réunion– Précédentes activités de Consultation et de divulgation**

## Procès-verbal de la réunion dans le gouvernorat de Gabès

<b>Date</b>	12/08/2025
<b>Heure</b>	10h00
<b>Lieu</b>	Gouvernorat de Gabès
<b>Objectif</b>	Projet photovoltaïque solaire de 130 MWc à Menzel el Habib Gabès-Tunisie
<b>Personnes présentes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gouverneur</li><li>• Délégué du Premier ministre</li><li>• Membres du parlement</li><li>• 04 représentants de l'EAM</li><li>• 03 représentants de Voltalia</li><li>• Secrétaire général de la municipalité</li><li>• Représentants des départements suivants<ul style="list-style-type: none"><li>✓ ONAS</li><li>✓ SONEDE</li><li>✓ CRDA</li><li>✓ Ministère de l'Équipement</li><li>✓ INP</li><li>✓ Municipalité</li></ul></li></ul>
<b>Réunion</b>	<p>Une consultation avec les principales entités gouvernementales et régionales a eu lieu le 12 août 2025 dans le gouvernorat de Gabès. L'objectif de cette consultation était :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Informer les parties prenantes sur le projet ;</li><li>• Diffuser des informations précises sur le projet de manière ouverte, transparente et adaptée à la culture locale ;</li><li>• Impliquer les parties prenantes dans la préparation du processus d'EIES ;</li><li>• Fournir des commentaires et soulever toute question ou préoccupation concernant le projet et l'EIES par les parties prenantes</li><li>• Maintenir une relation productive entre le projet et les parties prenantes</li><li>• Au cours de la session de consultation qui s'est tenue dans le gouvernorat, une brochure a été préparée et distribuée aux parties prenantes. Elle contient des informations clés, notamment sur le contexte et les objectifs du projet, la description du projet et ses points forts.</li></ul>

**Tableau 11 - Principaux résultats de la réunion de consultation dans le gouvernorat de Gabès**

Parties prenantes	Résumé des points soulevés pour examen dans le cadre de l'EIES
Lieu : Gouvernorat de Gabès le 12 août 2025 : 17 personnes dont le gouverneur de Gabès, 1 <sup>er</sup> délégué, 02 représentants de Voltalia et 04 représentants du bureau d'études EAM	
Gouverneur de Gabès	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il a affirmé son soutien habituel aux projets d'énergies renouvelables, tout en insistant sur la nécessité de prendre la composante responsabilité sociétale des entreprises (RSE) au sérieux, rappelant que plusieurs entreprises formulent parfois de fausses promesses.</li> </ul>
Membre du parlement 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elle a insisté sur la spécificité de la région, soulignant qu'il s'agit d'un milieu rural.</li> <li>▪ Elle a évoqué le problème de l'abandon des projets agricoles à Menzel El Habib, en raison des contraintes et blocages administratifs.</li> <li>▪ Elle a exprimé son intérêt et son soutien pour ce projet ainsi que pour d'autres projets similaires susceptibles de dynamiser la région de Menzel El Habib. Elle a seulement évoqué ses préoccupations concernant les impacts environnementaux du projet, mais reste néanmoins disposée à lever les contraintes liées à sa réalisation, ainsi qu'à d'autres projets dans le domaine des énergies renouvelables, vu qu'elle est membre de la commission chargée de l'énergie.</li> <li>▪ Elle a également souligné l'importance de la RSE, précisant qu'elle doit être prise en compte sérieusement par Voltalia. Elle a ajouté que les aides ou contributions qui seront accordées devront être soigneusement étudiées et suivies.</li> </ul>
Membre du parlement 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il a insisté sur l'importance de la RSE et a indiqué qu'une convention devrait être établie entre Voltalia et le gouverneur afin de garantir sa prise en compte et sa mise en œuvre effective.</li> <li>▪ Il a souligné l'importance que, dans la mesure du possible, les matières premières nécessaires à la construction de la centrale solaire soient achetées localement, afin que la région puisse en bénéficier directement.</li> </ul>
Représentant de la municipalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il a évoqué le fait que les municipalités où sont implantés des projets ne tirent pas de bénéfices directs, puisque la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel est versée par l'entreprise à la municipalité de Tunis, privant ainsi la région de tout avantage financier.</li> </ul>



Page Facebook officielle de la délégation de Menzel Habib.

الجهة الممثلة في هذه الجلسة هي معاشرة

## Publication dans la presse et les médias concernant le projet

أشرف والي قابس السيد رضوان نصيفي يوم 12 أوت 2025 بحضور السيدة والاسادة المعتمد الأول  
مصطففي مسعودي وعضو مجلس نواب الشعب نور الهدى سياطي ونامر مزهود على جلسة عمل حول  
مشروع انتاج الطاقة الشمسية المرموج انجاره من قبل شركة فولتايا تونس في منطقة المهاما من  
معتمدية منزل الحبيب.  
وتم في هذه الجلسة التي ضمت بالخصوص المسؤولين عن شركة فولتايا تونس ومختلف الأطراف  
المحلية والجهوية المعنية عرض تابع الدراسة الخاصة بالآثار البيئية والاجتماعية لهذا المشروع.  
وسيتم هذا المشروع الذي قدر انتاجه ب 130 ميغواط على مساحة 200 هكتارا ويتضمن في مكوناته  
لشركة التونسية للكهرباء والغاز.  
وستنطلق أشغال هذا المشروع وفق البرنامج المعلن من قبل الشركة التي ستنفذه في جانفي 2026  
للتواصل على امتداد 18 شهرا لإنجاز مرحلة الانتاج الفعلي في يونيو 2027 وذلك لمدة 25 سنة.

Page Facebook officielle du gouvernorat de Gabès.

Neji Jeridi est avec وزارة البيئة-تونس Ministère de l'Environnement-Tunisie et 4

منوال تموي لمعتمدية منزل الحبيب من ولاية قابس بعد كل البعد على الصعيدية فالجهة بإشتراك، ومشاركة الطاقة الشمسية بع تكريها في مناطق صحراوية فاتحة أو غيرها.  
من الأجر استغلال 200 هكتار في معتمدية منزل الحبيب باسلاخا و تشجيع الاستثمار في الاقتصاد الاحمر



جلسة عمل حول مشروع لانتاج الطاقة الشمسية بمعتمدية منزل الحبيب  
أشف والي قابس رضوان نصيفي مصبي مساحة اليون للبلاد 12 أوت 2025 بقاعة الاجتماعات بمقر ولاية قابس و  
بحضور المعتمد الأول مصطفى مسعودي وعضو مجلس نواب الشعب نور الهدى سياطي ونامر مزهود على  
جلسه عمل حول مشروع انتاج الطاقة الشمسية المرموج انجاره من قبل شركة فولتايا تونس في منطقة  
المهاما من معتمدية منزل الحبيب.  
وتم في هذه الجلسة التي ضمت بالخصوص المسؤولين عن شركة فولتايا تونس ومختلف الأطراف المحلية  
والجهوية المعنية عرض تابع الدراسة الخاصة بالآثار البيئية والاجتماعية لهذا المشروع.  
وسيتم هذا المشروع الذي قدر انتاجه ب 130 ميغواط على مساحة 200 هكتارا ويتضمن في مكوناته  
لطاقة الشمسية ومحطة فرعية لنقل الطاقة المولدة الى الشبكة الوطنية للكهرباء التابعة للشركة  
ال التونسية للكهرباء والغاز.  
و من المنتظر أن تنتطلق أشغال إنجاز هذا المشروع وفق البرنامج المعلن من قبل الشركة التي ستنفذه في  
جانفي 2026 للتواصل على امتداد 18 شهرا لإنجاز مرحلة الانتاج الفعلي في يونيو 2027 وذلك لمدة 25 سنة.  
و تقدر الإشارة الى ان كامل الفريق المعين بادات المشروع المذكور سينتiciper عشية هذا اليوم معينة  
السلطة الجهوية والادارات الجوية المعنية للقائم برئاسة مديرية لمنطقة الهماما-معتمدية منزل الحبيب  
حيث سيتم إنجاز هذا المشروع

شوفي حارس  
أمانى عبد القادر

Page Facebook officielle de la radio Elyssa FM  
Gabès

**Photo de la réunion avec les parties prenantes du gouvernorat de Gabès**



## **Procès-verbal de la réunion– consultation avec un groupe d'hommes de la communauté locale d'El Mehema**

La consultation a été organisée lors d'un événement tenu par le promoteur le 12 août 2025 à l'école primaire de Mehema, en présence du délégué de Menzel Habib, de l'Omda, des représentants du parlement, des propriétaires de terres et des habitants de la communauté. L'objectif principal de cette rencontre était de présenter le projet, d'en détailler les différents aspects et d'entendre les préoccupations et avis des participants. Plusieurs questions ont été abordées au cours de la séance, et les points suivants ont été particulièrement mis en lumière :

- La région de El Mehema connaît une forte migration de sa population en raison du manque d'opportunités d'emploi et de commodités.
- Le pourcentage de femmes dans la population est supérieur à celui des hommes, en raison du départ des hommes pour travailler dans d'autres régions.
- Aucun conflit n'est enregistré entre les habitants de la région.
- La majorité de la population est au chômage. Les activités locales principales, telles que la culture des oliviers et le pâturage, rencontrent des difficultés en raison de la sécheresse et des faibles revenus.
- Les trois besoins vitaux principaux exprimés sont : Des opportunités d'emploi, Un dispensaire local manquant d'équipements et de personnel médical permanent, Des inquiétudes concernant la fermeture de l'école de Mehema, qui ne compte qu'environ 10 élèves.
- Une piste agricole traversant un oued, rendant le passage difficile lors des tempêtes de sable.
- L'alimentation en électricité est satisfaisante, mais l'éclairage public fait défaut.
- La qualité de l'eau fournie par la SONDE est médiocre. Les habitants utilisent de l'eau du Majel ou de l'eau filtrée, car elle est moins chère que l'eau en bouteille.
- Il n'y a pas de décharge publique dans la région ; chaque habitant gère ses propres déchets.
- L'ONAS ne réalise pas de branchements dans la région, et les habitants utilisent des fosses septiques.
- La communauté n'est pas opposée au projet, notamment parce que le terrain appartient à des propriétaires privés. Certains ont exprimé le souhait d'avoir des opportunités d'emploi pour les femmes.





2. Photos de la consultation publique avec la communauté d'El Mehenna (Source : Photo EAM)

## **Procès-verbal de la réunion – Consultation des propriétaires fonciers**

Une consultation a été organisée avec les propriétaires fonciers, en présence de représentants de Voltalia.

Des questions ont été posées aux participants, et les principaux points soulevés ont été les suivants :

- Ils sont tous propriétaires de terrains et possèdent des titres de propriété. À l'heure actuelle, les terres ne sont pas exploitées, car cela n'est pas rentable. Dans le passé, certaines terres étaient utilisées pour l'agriculture, mais aujourd'hui, elles ne servent plus qu'au pâturage.
- Ils ont déclaré que la qualité de vie s'était détériorée ces dernières années en raison de la sécheresse, qui a eu un impact sur leurs moyens de subsistance. Ils ont proposé de forer des puits destinés à l'irrigation agricole.
- Ils nous ont tous assuré que leurs terres n'étaient exploitées par aucun tiers, avec ou sans autorisation, et ont précisé que la région était exempte de conflits.
- Ils ont également déclaré qu'il n'y avait ni maisons ni Majels sur leurs terres.
- Enfin, ils ont exprimé leur satisfaction à l'égard du projet, estimant qu'il apporterait des avantages directs et indirects tant à eux-mêmes qu'à leur région.

**ANNEXE C :**

**Résumé des réunions – Phase d'évaluation de l'impact ESIA**

**ANNEXE D :**

**Programme d'engagement des parties prenantes –**

**Réunions et registres de divulgation**

## **ANNEXE E :**

### **Modèle de base de données des plaintes**

